

LE PAYS RÉEL

REVUE DE POLITIQUE INTÉRIEURE

1^{er} Mars 1939

Bernard de VESINS
T. CHARMADEL
Adrien DANSETTE

Le tribut du pirate
Blanc de Saint-Bonnet
Le communisme et les colonies
Les idées politiques de Napoléon

G. COQUELLE-VIANCE

La crise du syndicalisme français

Impuissance du syndicalisme libéral
Corporatisme et syndicats

Chroniques

Les événements
Les libertés corporatives
Les revues
Les livres

3^e Année

4 frs

N° 1

RÉDACTION : BUREAUX D'AGUESSEAU
3, RUE D'AGUESSEAU PARIS (VIII^e)

LE PAYS RÉEL

Revue de politique intérieure paraissant le 1^{er} de chaque mois

Troisième Année

Directeurs :

Adrien DANSETTE et Georges-Amédée NICOLAS

Abonnements : FRANCE, un an.. .. 40 francs

ÉTRANGER, pays à tarif réduit. 48 —

— autres pays 55 —

Compte Chèque-postal : Paris 2084-66

Administration et Rédaction :

Bureaux d'Aguesseau, 3, rue d'Aguesseau, PARIS (VIII^e)

Téléphone : ANJOU 41-80

Revue de politique étrangère
paraissant le 10 de chaque mois
Septième année

FRONTIÈRES

Directeurs :

Charles LESCA et André NICOLAS

Abonnements : FRANCE, un an 40 francs

ÉTRANGER, pays à tarif réduit .. 48 —

— autres pays 55 —

Abonnements aux deux Revues :

FRANCE, un an. 70 francs

ÉTRANGER, pays à tarif réduit. 86 —

— autres pays 100 —

Pour les changements d'adresses, joindre en écrivant deux francs en timbres

LE TRIBUT DU PIRATE

La poésie dont nous publions, sous ce titre, une traduction, a paru en 1905 dans un manuel édité en Angleterre à l'usage des écoles primaires. Nous croyons inutile d'y ajouter aucun commentaire.

*C'est toujours chose tentante, pour une nation armée et agile,
De s'adresser à un voisin et de lui dire :*

*Nous vous avons envahis la nuit dernière et nous sommes
[tout prêts à combattre,*

A moins que vous n'achetiez notre départ.

Et ceci s'appelle payer tribut au pirate.

Et les gens qui font pareilles demandes expliquent

Qu'il n'est que de leur donner ce qu'ils veulent

Pour être débarrassés d'eux.

*C'est toujours chose tentante pour une nation riche et amollie
De soupirer, de prendre un air important et de dire :*

*Bien que nous soyons assurés de vaincre, nous préférons ne
[pas combattre.*

*Nous ferons donc droit à vos désirs, afin que vous vous en
[alliez.*

Et ceci s'appelle payer le tribut au pirate.

Mais, nous l'avons prouvé maintes et maintes fois,

Si jamais vous avez payé tribut au pirate,

Jamais vous ne vous débarrasserez du pirate.

Il est mal d'induire un peuple en tentation,

Car il pourrait succomber et pécher.

Aussi, quand on vous donnera le choix de payer ou de

[combattre,

Vous trouverez que le mieux est de dire :

Jamais nous ne payons de tribut au pirate,

Si insignifiant qu'en soit le montant,

Car cela finit en oppression et en honte.

La nation qui agit de la sorte est perdue.

LE PAYS RÉEL

(3^e Année) N° 1.

BLANC DE SAINT-BONNET

Parmi les « grands penseurs de droite au XIX^e siècle », dont *Le Pays Réel* a entrepris de faire revivre le souvenir, Blanc de Saint-Bonnet est un des plus grands et aussi des plus inconnus.

Peut-être sur dix lecteurs du *Pays Réel*, en trouvera-t-on trois qui en auront entendu parler; en trouvera-t-on un seul qui l'ait lu? Nous voudrions combler, au moins partiellement, cette lacune et si les quelques pages qui vont suivre donnent à ceux qui les auront lues le désir d'aborder Blanc de Saint-Bonnet dans son texte, ils seront amplement dédommagés de leur peine par le plaisir que leur donnera le contact avec ce grand esprit doublé d'un écrivain remarquable.

**

Antoine-Joseph-Elisée-Adolphe Blanc de Saint-Bonnet naquit à Lyon en 1815. Il était fils d'un avocat qui se nommait Blanc; pour se distinguer des autres Blanc et, en particulier, de Louis Blanc, il signa d'abord Blanc Saint-Bonnet et, plus tard, Blanc de Saint-Bonnet, du nom d'une terre qui lui appartenait.

En 1841, il publia *De l'Union Spirituelle*, puis son livre *De la Douleur* qui est le plus connu de ses ouvrages, en 1850, *Restauration Française* et en 1873 *La Légitimité*, à l'occasion de la tentative de restauration du comte de Chambord.

Il mourut en 1880, après sa femme et sa fille, devenue la vicomtesse de Calonne qui mourut en donnant le jour à un fils qui ne vécut pas. Son autre fille était entrée chez les Visitandines à Lyon. L'écrivain de *La Douleur* avait été âprement visité par elle!

Il avait vécu dans son château de Saint-Bonnet, entretenant une correspondance suivie avec les personnalités les plus marquantes du monde catholique, avec ses amis de l'*Univers*, enseveli dans une obscurité voulue; du public, il ne recherchait ni les suffrages, ni les applaudissements. Mais ses amis le prisèrent hautement; Montalembert lui écrivait à propos de *Restauration Française*: « Nul parmi nos contemporains n'a vu de si haut, ni plus loin que vous. » Et les ennemis du catholicisme ne l'ignoraient pas davantage. Le *Grand Larousse du XIX^e Siècle* le déclare « un des esprits les plus rétrogrades de ce temps » et, après avoir défigurés ses idées, il termine sa diatribe par ces mots dont on pourra savourer le comique quand nous aurons vu les idées vraies

et prophétiques de notre auteur: « M. Blanc de Saint-Bonnet a découvert, après de longues méditations, le seul spécifique capable de guérir la société gangrenée: les ténèbres et l'abâtissement. »

**

C'est dans *Restauration Française* que nous allons chercher les idées essentielles de Blanc de Saint-Bonnet. Le livre a paru en 1850. L'industrialisme naissait et déjà les convulsions sociales de 1848 montraient les dangers qu'il portait dans ses flancs. A la vérité qu'il annonçait, Blanc de Saint-Bonnet ne pouvait apporter que des appuis théoriques et l'on comprend que les contemporains aient été rebelles à ses raisonnements; mais nous qui voyons s'épanouir les résultats de la course à la production et aux jouissances matérielles, nous sommes plus à même de juger l'esprit admirablement prophétique qui animait Blanc de Saint-Bonnet. Aurons-nous le courage de prendre le chemin austère et rude qu'il indiquait déjà? Tout le problème de la régénération du monde est là.

Dès l'Avant-Propos, le dessein de l'ouvrage est exprimé, et avec quelle netteté! « La démocratie triomphe, et je viens combattre la démocratie. Les aristocraties sont repoussées, et je viens dire que ce sont elles qui ont créé les peuples; les dogmes sont rejetés, et je viens dire que ce sont les dogmes qui ont créé les aristocraties et le capital, ces deux colonnes de toute civilisation. L'industrie, le crédit, les banques, les emprunts sont proclamés, et je viens dire qu'ils ruineront les peuples. Partout la fausse liberté et la Révolution s'annoncent, et je viens, avec ma conscience seule, combattre la Révolution! »

« Fondée sur des chimères et soutenue par l'imposture, elle conduit les peuples à leur perte et l'humanité à sa fin. »

« ...Bien que vous nommiez avenir la réunion de vos doctrines, permettez que l'on découvre à vos regards la conception immense sur laquelle se fondait le passé. »

Dès le premier chapitre, la question est posée: « Notre problème économique est dans le problème de l'homme et tout le problème de l'homme est dans le problème infini. Partout, les hommes ont parlé de jouir... Ne croyez pas que la douleur va s'affaiblir... »

« Retirer la douleur, ce serait abolir la création même. Qui n'a pénétré la signification de ces trois mots qui ont six mille ans: la Faim, le Travail, la Mort! *Les premiers chapitres de la Genèse subsistent toujours.* »

« ...Pour que le monde ait un avenir, il faut que le christianisme ne soit plus seulement dans quelques âmes, mais qu'il

début, il semble l'étendre et le consolider, en réalité, il le mine sourdement et s'effondre lui-même quand il l'a détruit.

Le mal vient de « l'abus du commerce », dit Blanc de Saint-Bonnet dans un de ses chapitres les plus saisissants. L'abus du commerce a engendré les besoins inutiles et ruineux; autant de fuites de la vertu qui engendre la richesse; autant de raisons de rendre l'homme pauvre, malheureux et révolté. Pourquoi? Parce qu'il n'est pas sur terre pour assouvir ses appétits matériels; toutes les fois qu'il prêtera l'oreille aux personnes « qui n'entendent pas la question économique par la vertu », il aura de terribles réveils. Nous en sommes là. « Que les hommes réfléchissent enfin, puisqu'ils peuvent tant souffrir! Au lieu de prendre la douleur de la main étrangère des événements, comme les esclaves du destin, qu'ils portent en leur sein la main familière de la privation, comme des enfants de Jésus-Christ... Eh quoi! être simple dans ses besoins et humble dans son esprit? La sainteté n'est pas loin, elle est ce qu'il y a de plus près de l'homme. Nous serions aimés de notre conscience, aimés des hommes, nous connaîtrions la source de la joie. L'homme ne peut satisfaire ses jouissances sur la terre, il n'y peut trouver que le bonheur... » Les hommes de notre temps penseront, comme le *Larousse*, que voilà bien des ténèbres; ont-ils trouvé mieux dans leurs « idéologies »? Qu'ils aient la loyauté de l'examiner, on attend le résultat, avec entière confiance.



Venons-en maintenant à l'autre colonne de la civilisation : l'aristocratie. Blanc de Saint-Bonnet, si carrément en rupture avec les idées en cours sur le capital, va encore accentuer son opposition dans ses considérations sur l'aristocratie.

« Les peuples ne se sauvent jamais par eux-mêmes. Et, déjà, ils ne se fondent jamais par eux-mêmes, mais par leurs aristocraties.

« En France, le peuple n'est dans l'état actuel que parce qu'il manque d'aristocratie. L'union du scepticisme et du vice l'a détruite; et cette absence a laissé tomber le peuple. Voilà pourquoi le pays est à bout de voies. »

Le peuple est, en effet, « cette portion de la société qui n'est pas faite, mais qui progressivement se fait par cette autre portion qui lui apporte les grands sentiments, les lumières et le capital ».

Ecoutez cette comparaison saisissante : « On peut comparer une nation à l'état du vin qui se fait. Continuellement la partie pure prend le haut; l'alcool vient au sommet et la lie reste au fond. Chaque couche se place en raison de son poids, bien qu'ici

s'établisse une unité et ressemblance de nature comme au sein d'une même nation.

« Ainsi circulent tous les hommes dans une nationalité, opérant de la sorte le perfectionnement de l'ensemble. Si le vin tourne, la lie monte et trouble tout. Alors, il faut recommencer...

« L'aristocratie se dégage continuellement du sein d'une nation. C'est pourquoi nous avons dit qu'un peuple qui ne peut plus fournir d'aristocratie est un peuple épuisé. Et, continuellement aussi, les portions que le vice dissout dans l'aristocratie retombent dans le peuple. C'est pourquoi nous avons dit que la société est le tourbillon des mérites.

« Quand ce mouvement de décomposition dépasse le mouvement de recomposition, la mort vient. »

L'aristocratie périt parce qu'elle n'a plus la foi; la noblesse ne repose que sur la vertu et elle n'a pas mis tous ses efforts à la maintenir; le peuple, n'ayant plus les exemples nécessaires, s'est cru appelé à tout, et la noblesse renonçant à son rôle, pour n'avoir pas à en pratiquer les conditions, s'est rapprochée du peuple en perdant ce qui faisait sa raison d'être. « Les classes ont détruit la barrière des mœurs qui les séparaient de la foule; qu'elles ne s'étonnent plus d'en être envahies politiquement! »

Que reste-t-il en France d'aristocratie? se demande Blanc de Saint-Bonnet. Voici la réponse qu'il donne : « Notre aristocratie se compose encore en ce moment, d'abord du clergé, avec ses ordres religieux et ses essaims bénis de sœurs de charité; ensuite des membres de la noblesse restés fidèles à la foi, aux principes d'honneur, aux sentiments de charité; enfin, des membres de la bourgeoisie vertueuse qui, dans l'armée, la magistrature, le commerce, refoulant le scepticisme et la cupidité, ont continué la vraie tradition de la France, conservé la religion, les principes et les grands sentiments.

Faut-il se demander ensuite pourquoi il n'est pas démocrate? « La démocratie, dit-il, est l'acte par lequel... une nation revient à l'état de foule. »

« De nos jours, ajoute-t-il, où les hommes se sont emparés des expressions du christianisme, on a présenté la démocratie comme l'idéal de la société. Assurément, le christianisme est venu pour le grand nombre, puisqu'il est venu pour tous. Mais il entend affranchir le grand nombre par le mérite, par la vertu et non par des droits factices. »

Et il conclut : « Le siècle qui a fait sa pensée de la démocratie connaîtra la terrible science; car, comme le veut Descartes, il a fait table rase dans sa raison. Dieu veuille que ce ne soit pas table rase dans son existence... »

La position sociale est l'héritage de la famille; que celle-ci

ait accumulé les vertus pendant des générations et le rejeton actuel sera dans l'aristocratie; qu'au contraire, elle ait gaspillé au fur et à mesure des gains tout ce qu'elle produisait, il sera au dernier échelon du peuple. Santé, fortune, habitudes, rang, sont le prix de l'effort des générations antérieures; ainsi les familles se perpétuent dans l'ascension ou la décadence, fondant les nations, vivant de leur vie, à laquelle elles contribuent directement en bien ou en mal. Cela montre l'imprudence qu'il y a à vouloir élever les individus trop vite sans choisir les familles d'où ils sortent; les ratés dangereux qui fomentent les révolutions sortent presque tous de cette erreur. « Le fat qui considère un grand homme, le croit un fruit du hasard; le sage admire seul les innombrables vertus qui ont amené ce rejeton dans la famille. »

Une famille qui dure à son rang élevé y est maintenue par des vertus durables; « de nos jours l'agiotage et une extension exagérée de l'industrie et des commerces faciles » ont permis des ascensions vertigineuses; « on verra leur durée ». Le sort des nouveaux riches de la dernière guerre a montré à quel point cette prévision était restée juste.

Pour remonter les degrés d'où nous sommes descendus par la Révolution et ses mirages d'orgueil, Blanc de Saint-Bonnet ne voit pas d'autre moyen que de remettre en honneur le christianisme. Son espoir est uniquement dans la renaissance religieuse et dans le pouvoir bienfaisant de l'Evangile. De là ces projets qui hérissaient d'horreur le *Larousse* : éducation confiée à l'Eglise, remise en honneurs officiels de la Religion, hommage rendu au Christ, même par les gouvernements. Mais, comme il n'était pas démocrate, il ne croyait pas à la vertu des suffrages pour accomplir cette réforme indispensable. Il ne voyait que le roi légitime qui en fût capable et il l'a dit solennellement à la fin de son ouvrage. C'est cette même conviction qui l'a amené à écrire, vingt-trois ans plus tard, son ouvrage *Légitimité*, tout entier consacré à cette thèse. Il n'a pas été écouté; mais nous n'avons pas moins jugé utile de parler longuement de lui; puis-
sent ces pages fort incomplètes donner aux lecteurs du *Pays Réel* l'envie de connaître mieux un grand esprit qui leur apportera des clartés précieuses dans la splendeur d'un style éblouissant.

BERNARD DE VESINS.

LE COMMUNISME ET LES COLONIES

L'évolution des thèses communistes relatives à la lutte contre la bourgeoisie, contre la religion, contre le militarisme, contre la défense nationale a été l'une des surprises les plus inattendues que nous aient offertes ces caméléons d'extrême-gauche qui savent apporter aux principes « immortels » de Marx et de Lénine les plus savoureuses et les plus opportunes contradictions. Tout le monde sait aujourd'hui qu'en apparence — mais qu'en apparence seulement — les bourgeois, les catholiques, les militaires et les chauvins n'ont pas de meilleurs défenseurs que Thorez et Cachin.

Les récentes exigences de Hitler et de Mussolini dans le domaine colonial ont conduit les communistes français à un nouveau reniement de leurs vieilles théories sur l'émancipation des peuples colonisés.

LES THESES DE LENINE ET DE STALINE

Pour Lénine, le problème de la révolution mondiale ne pouvait être résolu que si tous les peuples coloniaux ou semi-coloniaux s'affranchissaient de leur tutelle impérialiste. « L'issue de la lutte, disait-il, dépend en fin de compte de ce que la Russie, les Indes, la Chine, etc., représentent une majorité prodigieuse de population. Or, en ces dernières années, cette majorité a été entraînée avec une telle vitesse vers sa libération, qu'il ne peut y avoir aucun doute sur le succès final de la lutte mondiale. » (*Œuvres complètes*. Tome XXVII de l'édition russe.) En 1924, au cours des conférences que fit Staline à l'Université Sverdlov, cette thèse fut reprise avec un léger correctif, dont nous verrons plus loin la portée et l'application actuelles. « Le léninisme, disait alors le futur dictateur, a élargi la conception de la libre disposition en l'interprétant comme le droit des peuples opprimés des pays dépendants et des colonies à la séparation complète, comme le droit des nations à une existence étatique indépendante... Autrefois, on considérait que la question nationale et coloniale pouvait être résolue tout doucement, automatiquement, à l'écart de la grande route de la révolution prolétarienne, sans la lutte révolutionnaire contre l'impérialisme. Aujourd'hui, ce point de vue est dépassé : la question nationale et coloniale ne peut être résolue qu'en liaison avec la révolution prolétarienne et sur le terrain de celle-ci. Elle est donc une partie de la question de la dictature du prolétariat. De là, la nécessité pour le prolétariat de prêter un soutien résolu et actif au mouvement de libé-

ration nationale des peuples opprimés et dépendants. Cela ne signifie pas, évidemment, que le prolétariat doit soutenir tout mouvement national, toujours et partout. Il s'agit d'appuyer ceux des mouvements nationaux qui tendent à affaiblir, à renverser l'impérialisme et non à le maintenir et à le consolider. *Il est des cas où les mouvements nationaux de certains pays opprimés entrent en conflit avec les intérêts du développement du mouvement prolétarien. Il va de soi que, dans ces cas-là, il ne saurait être question de soutien.* » (*Le Marxisme et la question nationale et coloniale*. E. S. I. 1937. Page 223.)

Ce correctif n'ayant, à l'époque, aucune raison d'être appliqué (puisque les puissances victorieuses de 1919 ne rencontrent pas d'opposition en matière coloniale) permet au Komintern de développer partout, de 1920 à 1936, la propagande d'émancipation : en ce qui touche la France, qu'on se souvienne de l'action communiste au Liban, puis dans le Rif en 1924, en Indochine, de 1927 à 1929, et, tout récemment encore, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

En 1929, le *Programme de l'Internationale Communiste* définit encore officiellement la tactique à appliquer et qui demeure celle de Lénine : « La lutte révolutionnaire dans les colonies, les semi-colonies et les pays dépendants constitue, du point de vue de la lutte mondiale du prolétariat, une des plus importantes tâches stratégiques de l'Internationale Communiste... Celle-ci doit soutenir toutes les résistances à la violence impérialiste, combattre tous les procédés impérialistes employés à l'égard des races et des peuples subjugués, soutenir la lutte de ces races et de ces peuples contre la bourgeoisie des nations oppressives. Les partis communistes des pays impérialistes doivent *venir systématiquement en aide aux mouvements révolutionnaires émancipateurs des colonies* et, de façon générale, aux mouvements des nations opprimées. Ils doivent *reconnaître hautement le droit de séparation des colonies et préconiser cette séparation*, c'est-à-dire l'indépendance des colonies envers l'Etat impérialiste. Ils doivent *reconnaître le droit de défense armée des colonies* contre l'impérialisme (droit à l'insurrection et à la guerre révolutionnaire) et préconiser et appuyer énergiquement cette lutte par tous les moyens. »

Et c'est encore cette thèse qui prévaut au VII^e Congrès de l'Internationale Communiste en 1935 : « Dans la sérieuse situation actuelle de la lutte de classes internationale, s'écrit Van-Hin, le délégué chinois, nous devons, coûte que coûte, réaliser un front mondial uni, vraiment combatif, vraiment révolutionnaire, du prolétariat des pays capitalistes avec les peuples opprimés du monde colonial tout entier, en vue de la lutte commune contre le front uni contre-révolutionnaire de l'impérialisme mondial et de

ses agents. » (*Internationale Communiste* de septembre 1935.) Et Manouïlski y dira à son tour : « Les intérêts de l'U. R. S. S. coïncident avec ceux des peuples coloniaux et opprimés, en lutte contre l'impérialisme, ils conditionnent et favorisent le triomphe de la révolution mondiale, le triomphe du socialisme dans le monde entier. »

En France, ces principes sont suivis à la lettre. Par exemple, en 1932, Thorez, définissant les principes essentiels de la lutte de classes, y comprendra « l'action internationaliste conséquente et la condamnation irrémédiable de la défense nationale et du colonialisme ». (*Humanité* du 5 décembre 1932.) Le VIII^e Congrès du P. C. F., à Villeurbanne, en janvier 1936, envoie à l'agitateur algérien Ben Ali Boukort, l'adresse suivante : « Le Congrès voit en Ben Ali Boukort un exemple et un symbole dans la lutte admirable que les populations coloniales opprimées mènent pour leur libération. »

De ce qui précède, on peut donc dire que, jusqu'à une époque très récente, le communisme a suivi à la lettre la thèse de Lénine, opposant au colonialisme des impérialismes la libération inconditionnelle des peuples coloniaux, par la révolte et l'insurrection.

L'ANTIFASCISME PRIME LA THESE DE L'INDEPENDANCE

Lorsqu'en 1935 se tenait le VII^e Congrès de l'Internationale Communiste, on ne pensait pas qu'un jour proche le Reich, ayant repris son rang de grande puissance militaire, pourrait revendiquer ses anciennes colonies. Encore moins pensait-on à l'appétit italien, alors aux prises avec l'Ethiopie et non inféodé à l'Allemagne. En 1936, les faits se précipitent. Il est indispensable d'ameuter les peuples de tous pays contre le fascisme. Parallèlement, en France, le Front populaire a pris le pouvoir : le P. C. F. y joue un rôle actif, sinon prédominant ; il est tout à l'euphorie de ses succès sociaux et croit déjà l'heure venue de son triomphe sur l'opinion. Cependant, en préconisant le Front des Français, il lui est difficile de persuader les masses coloniales que c'est l'heure de s'affranchir. Au contraire, il faut resserrer les liens de tous les Français pour soutenir la lutte contre le fascisme.

C'est alors qu'on se souvient brusquement de la restriction apportée en 1924 par Staline à la thèse révolutionnaire de Lénine : ne pas soutenir une émancipation nationale ou coloniale si le résultat risque de favoriser un impérialisme adverse.

Comment présenter pareille modification aux peuples ignorants et leur faire facilement abandonner toute idée d'émancipation ? C'est la doctrine du Front populaire qui sert de truchement. On explique aux indigènes que la paix du monde est menacée par les

dictateurs et que, s'ils cherchent à s'affranchir, leur mouvement affaiblira la métropole, donnera des gages aux puissances fascistes et risquera de faire passer les colonies d'un joug relativement doux à un autre infiniment plus dur. Au demeurant, ajoute-t-on, la France n'est pas la nation oppresseuse du passé; un nouveau régime vient de s'installer, qui va donner aux peuples coloniaux un statut politique libéral permettant aux aspirations indigènes de pouvoir se manifester, un statut social mettant sur le même pied le prolétariat indigène et le prolétariat français. Et, comme il ne faut pas trop décourager les ardeurs, on laisse comprendre que, lorsque la France se libérera totalement de son régime bourgeois, les indigènes acquerront, sans coup férir, leur propre indépendance.

Écoutons Thorez au Congrès d'Arles, en fin décembre 1937 : « La revendication fondamentale de notre parti communiste concernant les peuples coloniaux *reste la libre disposition, le droit à l'indépendance*. Rappelant une formule de Lénine, nous avons déjà dit aux camarades tunisiens, qui nous ont approuvés, que le droit au divorce ne signifiait pas l'obligation de divorcer. Si la question décisive du moment est la lutte victorieuse contre le fascisme, l'intérêt des peuples coloniaux est dans *leur union avec le peuple de France et non dans une attitude qui pourrait favoriser les entreprises du fascisme* et placer, par exemple, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc sous le joug de Mussolini ou de Hitler, ou faire de l'Indochine une base d'opération pour le Japon militariste. » A l'issue de ce même Congrès d'Arles, la résolution disait : « Non, les peuples des colonies françaises ne connaîtront pas le sort de l'Abyssinie et du Riff marocain. L'odieux drapeau du fascisme ne flottera pas sur la terre d'Islam, ni chez les peuples noirs. »

Ou bien encore, on parle au nom de la civilisation. « L'Algérien, dit l'un des théoriciens principaux du parti, Fajon, a le droit absolu de se séparer de la France. Mais il n'est pas souhaitable qu'il l'exerce, parce qu'en luttant aujourd'hui pour se séparer de la France, le peuple algérien favoriserait les visées du fascisme en Afrique du Nord et la séparation ne serait pas un élément de progrès social, mais un élément de régression sociale. » (*La Nation et l'Internationalisme*. Bureau d'Éditions, 1938.)

Mais, n'allons surtout pas penser qu'il s'agit pour les communistes, de sauvegarder l'Empire français. « Nous n'entendons nullement justifier la politique de l'impérialisme français, écrit le député Lozeray, spécialiste des questions coloniales, nous en avons toujours dénoncé le caractère réactionnaire et oppressif. Mais, nous sommes bien obligés de dire que, malgré l'exploitation honteuse des masses coloniales, si celles-ci passaient sous la domination hitlérienne, ce serait une régression considérable de

leurs conditions de vie. » (*Cahiers du Bolchevisme*, déc. 1938.) La même idée est exprimée par Péri qui se dresse, dans l'*Humanité* du 18 novembre 1938, contre le colonialisme impérialiste.

Enfin, vis-à-vis de l'opinion, restait à justifier l'idée que, pour autant, la nouvelle thèse communiste n'entrave en rien le droit à la libre disposition. C'est encore l'idée d'humanité qui est mise en avant. « C'est précisément parce que nous défendons le droit à la liberté des peuples coloniaux que nous voulons pour eux plus de bien-être et d'indépendance et des droits plus étendus, que nous nous révoltons à l'idée de leur soumission à la sommation extravagante du racisme hitlérien. C'est parce que, pour nous, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas une vaine formule, que nous nous indignons à la pensée qu'on puisse échanger des populations comme du bétail. » (Lozeray, revue précitée.)

Tels sont les arguments qu'emploient les communistes dans leur opposition à toute cession de colonies. Notons bien qu'ils sont en accord, sur ce point, avec tout le reste de la nation. Mais, on ne peut s'empêcher de voir dans leur retournement subit un jeu trop subtil pour être honnête.

Tout d'abord, les communistes sont responsables de l'agitation, des mouvements, des révoltes qui ont eu lieu dans notre domaine d'outre-mer, jusqu'à ces années dernières. Qu'on se souvienne de l'expédition du Riff en 1924-1926 qui a coûté tant de vies françaises ? Or, dès ce moment et jusqu'à l'an dernier, ils savaient pertinemment qu'ils travaillaient contre la France et qu'obscurément, ils aidaient ainsi les émissaires des puissances qui convoitaient déjà nos colonies. S'imaginent-ils qu'il leur suffit aujourd'hui de lever le doigt pour faire baisser le levain de révolte qu'ils ont disposé dans le fruste esprit des indigènes ? Croient-ils que leur tactique opportuniste puisse avoir quelque effet sur un peuple retardataire et que l'Algérien ou le Marocain, par exemple, soit en état de comprendre qu'il doit calmer son désir d'émancipation, parce que Hitler ou Mussolini sont au pouvoir ?

Ensuite, nous savons pour quelle raison la thèse communiste a si heureusement évolué. Certes, les Péri, les Lozeray proclament « qu'il s'agit de la sécurité de la France et de la paix dans le monde ». Ne nous laissons pas prendre à ce bel argument. En réalité, ils travaillent uniquement pour Moscou. Le but des Soviétiques est, plus que jamais, de lancer la France et l'Angleterre dans une guerre préventive contre l'axe Berlin-Rome-Tokio, pour protéger l'U. R. S. S. d'une attaque. Toutes les tentatives d'apaisement faites par les gouvernements de Londres et de Paris sont attaquées avec la dernière virulence par nos moscoutaires. Au-

cune occasion de déclencher un conflit ne leur échappe : la question coloniale, pour eux, se présente au même titre que l'affaire espagnole, comme un *casus belli* possible. En douterait-on ? Qu'il suffise de lire l'article de Péri dans la *Correspondance Internationale* du 19 novembre 1938 : « La résistance aux prétentions coloniales du III^e Reich implique donc, pour être conséquente, une rupture avec l'esprit de Munich et, cela va sans dire, l'expulsion des ministres de Munich. » Donc, pas de politique d'apaisement, ni d'entente. « Cette résistance, continue-t-il, implique deux autres conditions : 1° il est inconcevable de parler de l'intégrité des possessions françaises d'outre-mer et de laisser compromettre la sécurité des lignes de communication de la France ; 2° la France ne résistera aux exigences du III^e Reich qu'en s'assurant la collaboration fraternelle des populations coloniales. » Or, pour Péri, la sécurité des lignes de communication ne pouvait s'effectuer qu'en secourant l'Espagne républicaine, c'est-à-dire en lançant à coup sûr la France dans un conflit irrémédiable. Quant à la collaboration fraternelle des peuplades coloniales, elle consiste, dit Péri, à « contrebattre la propagande du Japon, de l'Allemagne et de l'Italie, faite par les cadres de l'administration française ». Devant de tels arguments, il ne nous semble pas utile d'insister davantage.

**

Nous venons de voir l'évolution marquée qu'ont donnée les communistes à leurs thèses coloniales. Mais, nous ne saurions trop insister sur le caractère tout opportuniste de cette déviation. De même qu'ils ont tenté de faire l'union des Français sous leur égide, pour mieux asservir le pays à la domination de Moscou, de même leur but caché, en matière coloniale est, dès que les circonstances le permettront, de reprendre le vieux thème de l'émancipation révolutionnaire des peuples coloniaux. En attendant, leurs nouvelles idées servent à la fois comme levier pour exiger de la France qu'elle se dresse contre le fascisme et lui déclare la guerre et comme ferment d'agitation larvée pour entretenir chez les indigènes, sous couleur d'amélioration de leur sort, une perpétuelle tension. Heureusement, l'opinion est fixée sur les buts du parti communiste. Et les yeux des peuples coloniaux, grâce aux manifestations loyalistes de janvier, commencent à voir que ce ne sont pas les belles promesses de nos bolchevistes qui amélioreront leur sort, pas plus qu'elles n'ont galvanisé leur énergie. Le déploiement de notre force, la menace du danger commun et la volonté d'y résister ont infiniment plus fait que tous les discours idéologiques et les professions de foi antifascistes.

TONY CHARMADEL.

LES IDÉES POLITIQUES DE NAPOLEON

Il y a un siècle et demi, l'opinion publique n'était point pour les conducteurs de peuple, au même degré qu'aujourd'hui, cette maîtresse exigeante et instable qu'ils doivent sans cesse dresser et satisfaire. Napoléon, à la différence des dictateurs modernes, ne s'est pas soucié d'exposer pour elle ses idées, en un livre ou dans des discours périodiques. Il faut, pour connaître sa pensée, la glaner dans les documents disparates, ses lettres à ses ministres et à ses hauts fonctionnaires, les exposés de motifs de ses décrets, ses interventions au cours des débats du Conseil d'Etat, ses conversations notées par les contemporains, ses *Mémoires* et ses *Commentaires* de Sainte-Hélène. Mais, la mosaïque ainsi assemblée morceau par morceau, peut-elle suppléer à l'absence d'un exposé homogène ?

**

Dans sa correspondance, Napoléon formule rarement des principes généraux applicables *urbi et orbi*. Des cas concrets lui suggèrent des remarques dont on risquerait souvent de fausser le sens en leur attribuant une portée universelle. On devrait analyser leur contexte pour rendre la nuance de leur signification ; ce ne pourrait être l'objet que d'un travail d'érudition destiné aux seuls spécialistes.

Les conversations du grand homme nous sont relatées par les mémorialistes les plus divers. Quand elles sont exactes, leur spontanéité corrige heureusement le calcul des propos officiels. Malheureusement, à côté d'un Gourgaud, photographe scrupuleux qui ne retouche pas ses épreuves, que d'opérateurs suspects ! Comment contrôler leur véracité ? Un Antommarchi ne craint pas d'orner au gré de son imagination les derniers récits du héros à l'agonie ; un Bourrienne, secrétaire chassé pour sa friponnerie, un Metternich, ennemi de toujours, dont les confidences à la postérité sont autant de flèches du Parthe, méritent-ils plus de créance ? En sens inverse, ne doit-on pas à la plume émolliente d'un Las Cases, des propos dont certains évoquent plutôt que le glorieux soldat prisonnier, un débonnaire souverain de quelque idéale Salente.

Au Conseil d'Etat, Napoléon, sans jamais perdre le contrôle de lui-même, s'estime en famille. Son esprit en ébullition travaille tout haut et se débonde sans retenue. Plus qu'originale ou puissante, sa pensée est rapide, tellement rapide, que l'élocution, dépassée, demeure « à la traîne ». Les mots, hâtifs pour l'auditeur, sont, pour l'orateur, des instruments si lents à traduire une idée qu'il en aborde une nouvelle avant que la précédente ne soit

entièrement exprimée. Parfois même, bondissant par sauts inattendus au-dessus des transitions, cette pensée, à en juger par le verbe, elliptique et désarticulé, semble poursuivre plusieurs raisonnements simultanés. On ne s'étonne point que les discours issus d'un pareil mécanisme aillent jusqu'à friser l'incohérence. Un duc de Broglie, esprit critique s'attachant plus à la valeur des conceptions qu'à leur tumultueux enfantement, ne voit dans les propos de l'Empereur que des « coquecigrues ». Un comte Molé, nature tempérée, prédestinée au juste milieu, s'inquiète de ce qu'il croit être un rare désordre de l'esprit. Les éruptions du cerveau volcanique laissent, il est vrai, le plus grand nombre pantois d'admiration.

A Sainte-Hélène, enfin, l'empereur s'adresse à la postérité. Brisée dans l'espace, son ambition prépare sa revanche dans le temps. Le conquérant frappe l'imagination populaire en vue d'ultimes victoires : son apothéose posthume et la revanche de son fils. Il transforme en légende l'épopée du passé et façonne l'avenir en rêves démesurés.

**

Comment se reconnaître au milieu de ces textes d'origines diverses et de significations parfois diamétralement contraires ?

Voici, par exemple, Bonaparte au Conseil d'Etat, en août 1802, avant que le consulat à vie ne lui soit conféré. Il déclare, pour calmer les anciens jacobins inquiets, que l'hérédité est « absurde ». Puis, peu après, nommé consul à vie, et préparant déjà la prochaine étape de son ascension, il affirme à quelques conseillers d'Etat que, seule l'hérédité, cette hérédité qu'il a condamnée sans appel, peut empêcher la contre-révolution.

Au Conseil d'Etat encore, et à la même époque, il s'efforce de démontrer le caractère civil de sa dictature, mais, à Sainte-Hélène, en une minute de franchise, il dit brutalement à Gourgaud : « En dernière analyse, pour gouverner, il faut être militaire; on ne gouverne qu'avec des éperons et des bottes. »

Au début des Cent-Jours, il développe à Benjamin Constant, dont le concours lui est nécessaire, un long pathos libéral : « Des élections libres ? Des discussions publiques ? Des ministres responsables ? La liberté ? Je veux tout cela... » Mais, Gourgaud encore, décidément Saint-Jean-Bouche-d'Or, nous rapporte cette confidence de Sainte-Hélène : « Je ne me suis occupé de constitution, au retour de l'île d'Elbe, que pour obéir à la mode... Victorieux, j'aurais renvoyé les Chambres. »

Plus fréquemment, les textes opposent le dictateur triomphant, dont l'autorité s'irrite du moindre obstacle, à l'empereur déchu, grisé en souverain modéré, soucieux des libertés publiques.

Derrière les propos de façade, on doit, pour découvrir la pensée

véritable, pénétrer jusqu'au secret des intentions. Les divergences, et jusqu'aux contradictions, s'éclairent alors, soit qu'elles trahissent son évolution, soit au contraire, encore et surtout, que par leur caractère accidentel et superficiel, elles mettent en lumière la permanence de ses principes fondamentaux.

**

De tels propos et de telles attitudes peuvent, en effet, paraître diamétralement contraires les uns aux autres. Même sans accorder, pour les expliquer, leur part aux circonstances, on est amené à constater que, malgré les apparences, Napoléon a peu changé. Ses variations n'affectent pas sa philosophie politique, mais seulement les moyens de l'appliquer. De l'adolescence à la mort, cette philosophie demeure constante. Homme de son siècle — il ne put devenir grand qu'au prix de cette dépendance — Napoléon voulut, comme ses contemporains, enfermer l'humanité dans un système. Il méprisait les idéologues et il était lui-même un idéologue. Il l'était par toutes les cellules de son cerveau et par toutes les fibres de son cœur. Elève à l'école de Bienne, petit officier, dès que sa personnalité se dessina, ses maîtres se nommèrent Jean-Jacques Rousseau, l'abbé Raynal.

« Après des siècles, écrivait-il en 1791 — il était alors âgé de 22 ans — le Français, abruti par les rois et leurs ministres, les nobles et leurs préjugés, les prêtres et leurs impostures, s'est tout à coup réveillé et a tracé les droits des hommes. Qu'ils servent de règle au législateur. Alors, l'on verra moins de méchants, parce qu'il y aura des heureux. L'influence des bonnes lois sur la morale, sur les passions individuelles, est incalculable, et la morale, les modifications des passions, déterminent le bonheur. »

Général, consul, empereur, l'homme d'action réaliste s'affirmant, l'idéologue subsista. Les textes, quoique discordants à première vue, en apportent le témoignage irrécusable : il demeurerait, aussi paradoxale que puisse en paraître l'affirmation, le disciple des mêmes doctrinaires (bien qu'il se crût lui-même libéré de leur influence).

Avec une ingratitude aveugle ou intéressée, on l'a accusé d'avoir abattu la Révolution, volé au peuple le pouvoir et supprimé la liberté. La Révolution, tombée dans l'anarchie, n'avait d'autre issue que la contre-révolution qui l'eût détruite, ou la dictature qui la sauva. En imposant la seconde alternative, Bonaparte se sépara, certes, des idéologues purs, mais assura la pérennité de leurs idées. Au début du consulat, lui-même s'en est expliqué, avec son frère Joseph, en termes fort clairs : « Je l'ai dit, il y a bien des années, avant 93, la Révolution ne finira que par le retour des émigrés, des prêtres, tous assujettis, contenus par un bras de fer, né dans la Révolution, nourri dans les opi-

nions du siècle et fort par l'assentiment national qu'il aura su deviner. »

Quelle conception se fait alors Bonaparte de la France à reconstruire ?

Il veut la famille forte, mais sa formation est telle, qu'il jette dans le code civil des principes contraires à sa propre volonté; ces principes, peu à peu, rongeront les traditions qui, plus que les textes de lois, donnèrent, sous l'ancienne France, sa vigueur à l'institution familiale. Bonaparte considère que « la femme est à l'homme pour qu'elle fasse des enfants » et il préconise le divorce par consentement mutuel, car, dit-il, « il n'est pas dans la nature que deux individus d'une organisation différente soient tenus de vivre ensemble ». Il veut que les enfants obéissent au père de famille, et il décide que les biens de ce père de famille seront partagés également entre eux. Bref, il ne conçoit la famille forte que démunie des moyens de la rendre telle, car, comme pour tous les penseurs du XVIII^e siècle, elle n'est pas pour lui un corps dont la fonction est supérieure aux droits de ceux qui la composent.

Au-dessus de la famille, il y a l'Etat. C'est l'Etat, despote éclairé, auquel l'Eglise est asservie, qui dispense aux enfants la culture. « Tant qu'on n'apprendra pas s'il faut être républicain ou monarchiste, catholique ou irrégulier, l'Etat ne formera point une nation; il reposera sur des bases incertaines et vagues; il sera constamment exposé aux désordres et aux changements. »

Ces enfants, devenus citoyens (quand la conscription n'en fait pas des soldats), se voient refuser la faculté de défendre, tant leurs intérêts professionnels au sein des corporations demeurées interdites, que leurs traditions locales dans les cadres des régions, toujours désarticulées en départements. Bref, les individus ne sont que poussière en face d'un Etat tout-puissant.

Dans les mains de Napoléon, l'idéologie révolutionnaire payait d'une double inflexion concordante le prix de sa survie. Il l'adaptait aux réalités, réalité de nature sociale, et réalité de nature personnelle. Réalité sociale : au lendemain d'un grand bouleversement, le pays avait besoin d'ordre, et l'ordre ne pouvait être rétabli que par l'autorité. Réalité personnelle : l'autorité était la sienne, celle d'un génie dévorant, ramenant tout à lui, à son orgueil, à son ambition. D'où la création paradoxale d'une quatrième dynastie, la distribution corse de trônes aux membres de la famille du maître, l'inférieure poursuite de la

gloire. Mais, la dynastie et les conquêtes n'étaient que la superstructure fragile d'un édifice solide construit selon les principes du XVIII^e siècle, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'existence d'une société organisée.

La politique extérieure nous offre la possibilité d'une vérification analogue. La Révolution avait proclamé les Droits de l'Homme, l'homme de tous les temps et de tous les pays; Napoléon voulut étendre son code civil à l'Europe entière. « Il faut, affirmait-il au Conseil d'Etat, que tous les pays réunis soient comme la France, et, si vous réunissez jusqu'aux colonnes d'Hercule et jusqu'au Kamtchatka, il faut que les lois de la France s'y étendent. »

La Révolution avait proclamé la liberté des peuples, et le principe des nationalités n'est-il pas l'une des clefs de la politique extérieure de Napoléon : « Une de mes plus grandes pensées, a-t-il dit à Sainte-Hélène, avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. Ainsi l'on compte en Europe, bien qu'épars, plus de trente millions de Français, quinze millions d'Espagnols, quinze millions d'Italiens, trente millions d'Allemands : j'eusse voulu faire de chacun de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortège qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles. Je me sentais digne de cette gloire ! » Il rêva toujours de l'unité italienne : « J'ai de grands desseins sur l'Italie confiait-il à son secrétaire Bourrienne en 1802; il faut que ce soit un royaume qui comprenne tous les pays situés au delà des Alpes... Comme il est impossible de l'agglomérer d'un coup en une seule province soumise à des lois uniformes, je commencerai par le faire français. Tous ces petits Etats de rien s'accoutumeront à vivre sous l'empire des mêmes lois, et quand les mœurs seront fondues, les inimitiés éteintes, alors il y aura une Italie et je lui donnerai son indépendance; mais, pour cela, il me faut vingt ans... » Et aussi de l'unité allemande : « Que les Allemands nous haïssent, cela est assez simple; on me força dix ans de me battre sur leurs cadavres; ils n'ont pu connaître mes vraies dispositions, ni tenir compte de mes arrières-pensées, et elles étaient grandes pour eux. »

La Révolution avait cru à la fraternité des nations, et Bonaparte disait à Fox, sous le Consulat : « Il n'y a dans le monde que deux nations. L'une habite l'Orient, l'autre occupe l'Occident. Les Anglais, les Français, les Allemands, les Italiens, etc., sont tenus au même code civil, ayant les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et presque tous la même religion, sont tous membres de la même famille, et les hommes qui veulent rallumer la guerre parmi eux veulent la guerre civile. » Ce rêve, il

y revint avec plus ou moins de sincérité à Sainte-Hélène : « Après cette simplification sommaire (les nations une fois constituées en application du principe des nationalités), il eût été plus possible de se livrer à la chimère du beau, idéal de la civilisation : c'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé plus de chances d'amener partout l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts. Alors peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, devenait-il permis de rêver, pour la grande famille européenne, l'application des congrès américains, ou celle des Amphictyons de la Grèce; et quelle perspective alors de force, de grandeur, de puissance, de prospérité! Quel grand et magnifique spectacle... » Pendant son règne, le conquérant avait substitué à cet idéal pacifiste, celui de la monarchie universelle, qui est philosophiquement de même essence. Dans cette voie encore, la Révolution lui avait montré le chemin en lui enseignant à imposer par les armes la liberté et la fraternité.

*
**

A Sainte-Hélène, ces inflexions de l'idéologie révolutionnaire s'atténuaient, parfois même disparaissaient avec les réalités qui les avaient provoquées.

Les responsabilités du pouvoir n'entravaient plus les rêves de l'empereur, et son ambition résidait désormais dans la grandeur de l'image qu'il laisserait à sa descendance. Lorsque son tempérament de despote n'éclatait point en quelque fulgurant aphorisme, le conquérant vaincu, s'efforçant, non sans succès, de concilier son idéologie avec l'histoire de sa vie — comme ces pécheurs qui, malgré le scandale de leurs faiblesses, entendent afficher leur foi — cherchait à se justifier par des discours que n'eût point désavoués le sous-lieutenant adolescent, admirateur de Rousseau et de Raynal : roi, il avait voulu réconcilier les peuples et les rois, en imposant aux rois la révolution des peuples. Son plus récent historien, M. Louis Madelin, a qualifié sans respect cette littérature « les galéjades de Sainte-Hélène ». Déjà Pouchkine avait dit qu'elle était faite « pour la canaille ». S'il précisait ainsi le but de ces galéjades, il n'en expliquait pas le sens. Par elles, l'empereur consacrait, au terme de son existence, la prééminence de l'idéologie de sa jeunesse en lui rendant pour le moins un hommage semblable à celui que l'hypocrisie rend à la vertu. Le cycle s'achevait que des formules connues ont exprimé : Napoléon ou la Révolution couronnée; Napoléon ou la Révolution bottée. Napoléon fut l'une et l'autre, couronnée à l'intérieur, bottée à l'extérieur, la Révolution toujours.

ADRIEN DANSETTE.

LA CRISE DU SYNDICALISME FRANÇAIS

En abordant ici la question posée par les expériences malheureuses du syndicalisme, par la crise profonde qui en résulte dans les organisations syndicales nous n'avons pas l'intention de reprendre un historique cent fois refait des évolutions, difficultés et crises traversées par les syndicalismes au XIX^e siècle. Nous prenons le problème au temps présent, de 1936 ou mieux de 1934 à 1939.

Il est acquis que le syndicalisme a été, au siècle dernier, une réaction contre les désordres de l'activité économique, la défense de ceux que cette activité sacrifiait ou exploitait et qui, dispersés, n'avaient d'autre ressource que de subir. Sans nous attarder à cette histoire, désormais connue, nous ne croyons pas inutile toutefois de rappeler contre quoi le syndicalisme réagissait et comment.

Dans une petite brochure récente (1), M. François Perroux voit dans le capitalisme la cause de l'apparition et des métamorphoses du syndicat; le syndicalisme, élargissant ses buts, aurait agi ensuite comme un ferment de transformation du capitalisme. Sur quoi, l'auteur démontre excellemment l'impossibilité, établie par les faits, en Russie, en Italie, en Allemagne et en France, d'un système purement syndical. On peut admettre ce processus, à condition de définir exactement, non pas le capitalisme, mais ce capitalisme qui suscitait le mouvement syndical au siècle dernier. Or, nous ne pensons pas qu'il en soit ainsi lorsque M. Perroux définit le capitalisme par l'entreprise et précisément par l'entreprise dans laquelle les facteurs capital et travail sont séparés, possédés par des agents différents (2). La définition avait déjà été proposée, en substance, par le R. P. Renard. Elle est exacte, mais trop générale et, pour ce qui nous occupe tous aujourd'hui, elle a le grave défaut de cacher l'essentiel. Le système capitaliste du XIX^e siècle est individualiste et libéral, si le capital et le travail sont bien séparés dans les entreprises qu'il suscite, ce n'est pas comme par un divorce, mais comme le maître est séparé du

(1) *Syndicalisme et capitalisme*. Paris. Librairie générale de Droit.

(2) Cf. F. Perroux : Sur le mot capitalisme, sens et faux sens (*Esprit*, septembre 1938).

serviteur ou de l'esclave. Dans ce système, ceux qui travaillent sont asservis à ceux qui possèdent les capitaux, bien pis, et grâce aux mensonges inséparables de tout libéralisme, à ceux qui représentent sans plus, ou sont censés représenter les possesseurs de capitaux. Grâce à ce pouvoir de représentation, qui fait de la société anonyme l'image réduite de la démocratie politique libérale, le système capitaliste du XIX^e siècle a constitué une oligarchie capitaliste, maîtresse des capitaux d'autrui et, bien entendu, des siens, qui n'ont cessé de s'accroître. De même, dans les institutions politiques et par le jeu d'élections, aussi peu loyales que les élections en assemblées générales de sociétés capitalistes, nous avons subi une oligarchie politique, que le besoin d'argent liait à la première, qu'elle condamnait parfois en paroles, sans la réduire beaucoup en réalité.

Ce n'est pas tout. L'analyse demeure toujours inexacte si l'on s'en tient à l'opposition marxiste : capital-travail, d'où s'ensuit nécessairement : l'opposition classe capitaliste-classe ouvrière et le dessein d'organiser soit la lutte, soit la collaboration de ces classes, ce qui conduit à ne concevoir l'ordre économique que sous l'aspect des classes, c'est-à-dire à rendre cet ordre radicalement impossible. Dans toute entreprise, même capitaliste, on dégage aisément une autorité, un commandement qui travaille, autant et plus que tout autre travailleur et qui, de surcroît, tient la responsabilité de l'ensemble. Responsabilité totale si le chef d'entreprise est possesseur des biens d'entreprise; responsabilité partielle s'il est le mandataire d'un conseil d'administration, gérant les capitaux d'autrui. Dans le dernier cas, le chef mandataire peut toujours être congédié; mais la législation libérale ne donne pas plus de responsabilités réelles aux administrateurs qu'aux politiciens. Cette distinction essentielle des trois facteurs (3), dont le principal, le chef d'entreprise, est par fonction plus près des travailleurs que des capitalistes, a été méconnue tout au long du XIX^e siècle par les syndicalistes, influencés par Karl Marx, avant même que les syndicats aient pris force réelle, méconnue également par les chefs d'entreprise, par les patrons, qui pensaient être du côté du « capital », sous l'influence de l'idéologie libérale et des idéologies de partis qui en sont nées. Autrement dit, et pour aller au fond, le mouvement syndical réagissait contre les désordres et les injustices de l'individualisme libéral, mais sans sortir de l'individualisme. Les théoriciens syndicaux, suivant leurs tendances, tendaient alors invinciblement

(3) Nous avons rétabli cette évidence dans nos deux ouvrages : *La France veut un chef* (1934), et *Restauration corporative de la nation française* (1936).

à édifier un système purement syndical, là est une cause de leurs échecs successifs.

L'autre cause réside dans les institutions du libéralisme politique. Depuis que le mouvement syndical a pris force, sous divers aspects, révolutionnaire, réformiste ou collaborationniste — les partisans de la « collaboration des classes » sont surtout les chrétiens — les chefs syndicaux ont périodiquement affirmé leur indépendance des partis politiques, leur volonté de maintenir l'activité syndicale sur un autre plan. Mais il est impossible de garder, en régime libéral d'opinion, une organisation nombreuse, à l'abri des opinions; les partis la pénètrent, ils s'en servent et elle les utilise; plus l'organisation est unifiée, plus la tendance y est forte de se lier à un seul parti ou à deux partis très voisins. En fait, les luttes politiques n'ont cessé d'empoisonner le syndicalisme et, en même temps, d'aviver les oppositions des diverses écoles syndicalistes.

Toutes ces précautions prises, nous pouvons aborder les événements récents.

Les victoires empoisonnées.

Ces événements sont trop proches pour qu'il soit utile de les rappeler en détail. Tous ont gardé le souvenir des chants de triomphe. La C. G. T. avait constitué son « ministère des masses », suivie par l'écrasante majorité des « travailleurs », cinq millions et plus, sur huit, affirmait-on. Et ces « masses » étaient agitées, occupaient les usines, attendant l'heure de s'en emparer. M. Jouhaux commandait : semaine de quarante heures, sans diminution de salaires, contrats collectifs, contrôle ouvrier, nationalisation des industries de guerre, puis des industries clés. Il ajoutait : réalisation immédiate !

De fait, une partie de ces réformes devenaient réalités. Le cabinet Blum, instrument ballotté plus que gouvernement, réunissait en hâte quelques représentants de l'industrie capitaliste et les délégués de la C. G. T., à l'hôtel Matignon. La théorie du pouvoir d'achat devenait officielle : il suffisait d'augmenter les salaires pour accroître la consommation, donc la production. La théorie de quarante heures qui permettait de supprimer instantanément le chômage, venait ensuite. Enfin, les décrets-lois.

On annonce alors un ordre nouveau. Cependant, à regarder de près, on voyait surgir, outre la semaine de quarante heures, dont la suite a montré l'efficacité, les hausses de salaires utiles, puis les contrats collectifs, les délégués d'atelier et autres dispositions facilement justifiables, mais nullement originales, puisque d'autres Etats européens les avaient mises en application depuis longtemps. L'agitation n'en continuait pas moins; sous un prétexte futile, les usines étaient occupées, les contrats collectifs

parler son homme, Dimitrov, chef du Komintern : « Le gouvernement de front unique, dit-il, s'avèrera peut-être dans une série de pays, une des principales formes de transition... Nous envisageons d'y créer, dans les conditions d'une crise politique, un gouvernement de front unique antifasciste. » Et, pour le parti communiste français, il précise, le 2 août 1935 :

« Quelles tâches se posent devant la classe ouvrière de France ?

« 1° Obtenir l'établissement du front unique non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans le domaine économique pour organiser la lutte contre l'offensive du capital, briser par son élan la résistance opposée au front unique par les chefs de la Confédération du travail réformiste.

« 2° Obtenir la réalisation de l'unité syndicale en France : syndicats uniques sur la base de la lutte de classes.

« 3° Entraîner dans le mouvement antifasciste les larges masses paysannes, les masses de la petite bourgeoisie, en réservant à leurs revendications quotidiennes une place spéciale dans le programme du front populaire antifasciste.

« 4° Consolider au point de vue organisation et élargir encore le mouvement antifasciste déjà déployé par la création en masse d'organismes électifs, sans parti, du front populaire antifasciste, étendant leur influence à des masses plus larges que les partis et organisations de travailleurs existant actuellement en France.

« 5° Exercer une pression pour obtenir la dissolution et le désarmement des organisations fascistes en tant qu'organisations de conspirateurs contre la République et d'agents d'Hitler en France.

« 6° Faire en sorte que l'appareil d'Etat, l'armée, la police soient épurés des conspirateurs préparant le coup d'Etat fasciste.

« 7° Développer la lutte contre les dirigeants des cliques réactionnaires de l'Eglise catholique, un des principaux remparts du fascisme français. »

En septembre 1935, la fusion souhaitée des deux C. G. T. françaises est faite. La C. G. T. ouvre la porte aux colonisateurs de la C. G. T. U. communiste. Enfin, de janvier à avril 1936, les tractations se multiplient qui conduisent au front électoral commun, radical, socialiste et communiste. On sait comment les radicaux en firent les frais, au bénéfice des socialistes et des communistes, comment le cabinet Blum constitué à l'avance, fut devancé au pouvoir par le raz de marée des occupations d'usines et d'une agitation révolutionnaire qui ne fut contenue que par la sagesse du peuple ouvrier français. Les communistes prenaient la conduite du jeu.

Nous sommes ainsi fixés : l'ordre nouveau et l'explication, c'est l'entrée dans l'Etat, l'accession aux alentours du pouvoir, habilement refusé, de la plus puissante machine politique qui ait été

édifiée, en France, par la main et avec l'argent de l'étranger. Le syndicalisme n'est entré dans l'Etat qu'en instrument de cette puissance, de même que le gonflement des effectifs de la C. G. T. n'a été aussi rapide que sous la pression, souvent violente, de l'appareil communiste, sous l'empire de la crainte que ses hommes suscitaient, alors qu'au pouvoir, un homme fait pour la controverse sophistique, flottait au gré des vents, bien loin de protéger ceux qu'il prétend représenter sans les avoir jamais compris.

L'organisation communiste.

Qu'était l'organisation communiste ? En France et Algérie, 63 régions divisées en 445 rayons, comportant près de 1.000 cellules d'entreprise et plus de 4.000 cellules locales. L'effectif passe de 163.000 en mai 1936, à 375.000 en octobre. Comité central, bureau politique, asservissement statutaire aux décisions de Moscou, en raison des statuts de l'Internationale communiste, servitude consolidée par les subventions énormes et par la contre-organisation des agents secrets du Komintern, qui, connus ou inconnus, surveillent tout comité central, régions, rayons et cellules, expulsant tous les suspects. Dans le parti, les Jeunesses communistes, près de 100.000 membres, sont organisées à part ; on y prend les hommes des cellules de combat. Le parti tient la majorité de 294 conseils municipaux et est fortement installé dans 455 autres municipalités. Il a 72 députés, le parti ayant recueilli près de un million et demi de voix en 1936. Un journal quotidien, *l'Humanité*, dix publications du parti, revues ou autres, trente-cinq hebdomadaires régionaux, d'innombrables journaux d'usines, sans compter les publications soviétiques de langue française. Des organisations connexes : Secours populaire de France, Amis de l'U. R. S. S., Association républicaine des anciens combattants, Fédération sportive du travail, Travailleurs de l'enseignement, Association des écrivains révolutionnaires, Union fédérale des libres penseurs, Maison de la culture, etc., etc.

Maurice Laporte, ancien fondateur des Jeunesses communistes, assure que sur 10 millions de dépenses du parti, 8 lui viennent de Moscou. Jacques Doriot confirme que, de 1920 à 1937, le parti communiste a ainsi reçu de 200 à 250 millions de francs. Tel est le facteur nouveau, telle est la machine dont les hommes reçoivent, en France, dès mai 1936, le droit d'intervenir directement dans la conduite de l'Etat français ; nous l'entendons, évidemment, des chefs, non des troupes, dupes et victimes, mais instruments (4).

Cette énormité n'a d'égale que l'aveuglement des radicaux et

(4) Nous tirons ces renseignements de l'excellent ouvrage de M. Ferlé : *Le communisme en France*.

des socialistes et, pour ce qui nous occupe ici, des chefs syndicalistes qui n'ont compris qu'après l'événement, la stérilité d'une prétendue victoire, emportée avec ce concours. Car, si on fait réserve de quelques clairvoyants, des Belin, des Dumoulin, combien comprenaient qu'un virus de mort infectait le corps hypertrophié ?

Même aveuglement dans les autres organisations syndicales où l'on fait la louange du syndicalisme, enfin arrivé au pouvoir, sans voir que toutes les organisations vont subir le contre-coup d'un échec assuré, dès lors que la « forme de transition » ne conduisait pas à l'aventure révolutionnaire délibérée. On pouvait prévoir, et il est avéré aujourd'hui, que le maître moscovite, lointain et indifférent aux succès ou aux échecs du syndicalisme français en tant que tel, utiliserait plutôt la machine habilement montée en France, pour les fins de sa politique à travers le monde et contre les dangers qui menacent son Etat fragile.

Au vrai, au fond, le syndicalisme ne venait là qu'au second plan, le moteur central le plus puissant était politique. Nous disons : le plus puissant, car nous ne saurions oublier les conditions sociales qui permettaient l'opération, ni la participation de forces syndicales demeurées telles, complètement ou à peu près, à travers la crise; ces organisations syndicales poursuivaient leurs fins propres, dans le complexe politico-social où elles agissaient, elles ne pouvaient éviter que leur action fût traversée et sans cesse utilisée par les agitateurs communistes (5).

Ces événements comportent de nombreuses leçons. Nous ne retiendrons que les principales.

Impuissance du syndicalisme libéral.

Nous disons : syndicalisme libéral et l'ajustement des deux termes surprendra. Il est légitime cependant. Le syndicalisme au XIX^e et au XX^e siècle a constitué une réaction contre le libéralisme économique, en fidélité constante au libéralisme politique. Les chefs syndicalistes entendent demeurer libres dans des associations libres, ouvertes à tout venant et à tout sortant. Autant de syndicats et d'organisations syndicales que d'écoles; cette diversité serait légitime si elle prenait racine en de profondes diversions philosophiques, mais il est impossible, la thèse libérale

(5) Bien souvent on a suggéré que telle ou telle agitation était suscitée par les anarchistes ou par de mystérieux « trotskystes ». En fait, ces comparses sans force étaient pénétrés d'agents moscovites et même d'envoyés d'Allemagne ou d'Italie. Ils auraient été radicalement impuissants sans l'organisation communiste; avec elle, ils ne pouvaient profiter d'occasions secondaires que pour une action limitée. Le parti communiste les utilisait beaucoup plus.

posée, de ne pas glisser au libéralisme d'opinion, aux divergences et oppositions fondées uniquement sur les opinions fragiles et éphémères. Le syndicalisme est, par nature, anti-individualisme : dans le libéralisme d'opinion, il limite cette réaction et l'individualisme y devient syndical, autant du moins que le syndicat conserve son unité. Ce n'est que lorsque les événements permettent à une organisation syndicale de l'emporter sans conteste sur les autres, que le mythe de l'unité ouvrière, qui est une erreur marxiste, l'emporte sur la liberté des tendances; l'organisation dominante cherche alors à écraser et absorber les concurrentes.

Tout cela explique que l'organisation syndicale soit perméable aux influences extérieures, sans défense contre elles, lorsqu'elles sont organisées. Le syndicalisme patronal n'est pas ici logé à une autre enseigne que le syndicalisme ouvrier; la différence est que celui-ci, en raison de son nombre, est l'objet des convoitises politiciennes en régime électif, tandis que celui-là, dont la puissance est d'ordre économique, reçoit plutôt les soins de l'oligarchie capitaliste qui entend le surveiller, sinon le diriger. Le syndicat, en régime libéral d'opinion, demeure ainsi sans fondement solide, l'engagement d'adhésion qu'une démission annule instantanément n'engage à rien. D'où la vanité du gonflement des effectifs syndicaux en 1936 et 1937; la pression et la menace communistes les expliquent en large part, pour la C. G. T.; la réaction plus courageuse contre ce danger en rend compte pour les organisations concurrentes. Mais le danger passé, ou l'agitation, il n'est pas même besoin d'une démission, les noms demeurent sur les listes, ceux qui les portent restent chez eux, les dirigeants de syndicats ne savent même plus exactement où ils en sont.

Cette fragilité essentielle donne à comprendre l'impossibilité d'un régime purement syndical, et, en même temps, l'échec du système des conventions collectives. En 1938, M. Pierre Laroque écrivait justement : « En droit, une transformation profonde a été opérée : à des relations du travail reposant sur des rapports de force, s'exprimant en luttes violentes, s'est substituée une organisation basée sur des accords librement consentis, sanctionnés par une procédure d'arbitrage. En fait, derrière cette façade, subsiste dans le patronat comme dans la masse ouvrière, un esprit de lutte, chacun cherchant à être le plus fort et à imposer sa loi. Cette discordance ne saurait longtemps persister dans un domaine où le droit repose essentiellement sur la volonté des parties » (6).

En 1939, le jugement devrait être modifié. Les salariés, en grande masse, se sont détournés des organisations syndicales, les chefs syndicalistes cherchent leur voie. Les patrons, rassemblés

(6) Cf. *Les rapports entre patrons et ouvriers*, p. 402.

par la crainte, nous le verrons, reprennent du champ, vont à leurs affaires, délaissant le syndicat, ou bien, certains pensent à une revanche. C'est, après une crise, l'issue inévitable : ce qui ne repose que sur le contrat, sur la volonté des parties est annulé par la volonté d'une seule partie. Encore est-il malaisé de trouver une partie constituée dans le syndicat ouvrier qui ne peut même être matériellement pénalisé comme le syndicat patronal : quand la moitié ou les trois quarts des adhérents se sont retirés, qui est engagé par la convention collective, où est la liberté du consentement ? Pour maintenir le contrat, il faut alors que la puissance publique intervienne, on passe alors au système syndical fasciste, et mieux vaut renoncer à parler de liberté. On y passait en 1937 et 1938.

Le syndicalisme, qui s'est toujours heurté, en France, au peu de goût des Français pour les disciplines collectives, a été, en outre, et jusqu'aujourd'hui demeure infesté par les mythes marxistes — le mythe de la lutte des classes ou l'anti-mythe de la collaboration des classes, — infesté plus encore par le libéralisme d'opinion, par le régime d'opinion. Un syndicaliste qui n'est pas pas un cégétiste, M. Paul Vignaux, écrit : « Toute démocratie ne vit que d'un sentiment d'auto-défense populaire : se faire justice soi-même ! C'est l'esprit même de revendication, où, conscient de sa dignité, l'individu pose lui-même son droit, lutte pour en obtenir la reconnaissance, y risque ses biens et parfois sa vie même. » (7) C'est la formule même de l'anarchie, fin logique du démocratisme individualiste, avec sa conception anti-naturelle de la dignité humaine, radicalement opposé à tout ordre social. Expression outrancière de l'individualisme syndical, qui met à nu la cause d'échecs répétés.

Car l'effondrement du 30 novembre 1938 ne diffère pas, au fond, si ce n'est par l'entrée en scène de la machine communiste, de tant de reculs analogues observés dans le passé. A cet égard, la malheureuse grève générale de l'an dernier rappelle la grève non moins malheureuse de 1920. Ici et là, le mythe révèle sa stérilité. Une différence toutefois, la situation économique mondiale, la crise générale des structures économiques ne laissent plus espoir de repartir sur les mêmes frais, lorsque le temps aura fait son œuvre. Là est la vraie crise du syndicalisme. Voyons alors comment réagissent les intéressés.

Méditations autour de la crise.

Il est triste de constater, mais le fait est certain, que les milieux syndicalistes patronaux ne témoignent d'aucun effort sérieux de réflexion. Le syndicalisme patronal s'est relevé en 1936, non en

(7) *Esprit*, juillet 1938.

raison d'une motion propre quelconque, mais contre la menace. A l'organisation syndicale des salariés du commerce et de l'industrie, on opposait une et une seule organisation syndicale patronale, renforcée par le resserrement des liaisons et articulations. Bloc contre bloc, Karl Marx restait l'inspirateur. Des théories nouvelles naissaient qui dégageaient, sur le papier, une organisation économique de la nation par la conjonction, la pression mutuelle et la lutte des deux blocs syndicaux, assurant un équilibre. On allait rapidement au système économique fasciste avec une candeur charmante que rassurait l'antifascisme officiel. De fait, le renforcement de l'organisation syndicale patronale, œuvre de M. Gignoux, a permis de faire contrepoids et de freiner ou bloquer la pression communiste.

Est venue la lassitude, si souvent prévue et redoutée par Lénine, ignorée de nos communistes, révolutionnaires au petit pied ; puis la folle tentative de grève générale, étalant cette lassitude et ce dégoût des salariés. Une occasion passait que les chefs d'entreprise pouvaient saisir, pour reprendre une réelle, durable et bienfaisante influence : il suffisait de proposer et promouvoir un ordre économique véritable et sain. L'occasion passa, la majorité des chefs d'entreprise, de son propre mouvement ou manœuvrée par l'oligarchie capitaliste, retourne à « la liberté ». Maintenir le syndicalisme ouvrier en faiblesse, l'empêcher de reprendre du poil de la bête, multiplier s'il se peut les œuvres ouvrières qui émoussent les hostilités, et liberté, liberté, libre concurrence (tant que tout va bien), libre jeu du mécanisme des lois économiques, liberté de l'offre et de la demande... Dans le monde nouveau qui naît, cette majorité n'a rien compris ; elle tend déjà à écarter, au sein de la C. G. P. F., ceux qui, hier, en l'organisant, lui ont permis de résister.

L'unique proposition qui est passée, l'an dernier, a pour auteur M. Detœuf. Elle a fait quelque bruit et long feu. Sa fragilité ne permettait pas d'en attendre plus. M. Detœuf voulait consolider l'état de choses improvisé en 1936 : C. G. P. F. et C. G. T., les deux blocs à la sauce marxiste. Ils se désagrégeaient déjà, mais, pour compenser leur fragilité, l'auteur voulait que ces deux syndicalismes fussent rendus uniques, obligatoires et apolitiques. Il n'a pas dit nettement où cette obligation prendrait racine ; moins encore a-t-il expliqué, et pour cause, comment, en régime d'opinion, le syndicat serait abrité de ce qu'on appelle et qu'il appelle à tort : la politique, politicaillerie en réalité.

Que trouvons-nous alors du côté des syndicats des salariés ? Après tant d'affirmations indiscutables, multipliées par les encycliques de Pie XI, on attendrait de la Confédération syndi-

cale chrétienne un mouvement délibéré vers l'organisation corporative. Il n'en est rien. Corporation a été là longtemps synonyme de fascisme; nous croyons avoir abattu cet épouvantail : l'Italie n'a pas d'organisation corporative, le mot y est seulement utilisé pour désigner un système profondément étatiste, anti-corporatif au premier chef. Les chefs syndicalistes chrétiens n'en multiplient pas moins les critiques contre les « corporatistes », ou contre « certains corporatistes »; ces critiques toujours vagues et enveloppées, on ne sait pas exactement ce qu'elles veulent ni à qui elles s'adressent (8).

La Confédération syndicale chrétienne a publié, en janvier 1936, son « plan », comme la C. G. T. Outre un plan d'organisation économique sur lequel nous allons revenir, on y trouvait la justification d'une série de mesures inspirées de principes droits que la C. F. T. C. ne saurait rejeter sans se renier, ententes réglées, conventions collectives, etc.; la semaine de quarante heures était également préconisée, selon la théorie en cours qui voulait qu'elle supprimât automatiquement le chômage. Une seconde édition de 1938 est plus réservée sur ce dernier point. L'organisation économique s'inspire d'une erreur que M. Zirnheld affirme dans les deux éditions : « La production, dit-il, est d'un caractère strictement matériel, sa technique, ses exigences, ses règles, ses lois sont implacables. » Elle relève de l'ordre économique. Elle laisse intact le problème humain, social, qu'on ne peut résoudre sans passer « du phénomène physique au phénomène moral, de ce qui est matière à ce qui est humain ». D'où l'on tire une extraordinaire et double organisation, dans laquelle le « corps économique » voisine, à chaque étage, avec le « corps professionnel » ou social. On a reconnu au passage la machinerie des économistes libéraux, suivis sur ce point par Karl Marx : les lois de la production sont implacables, elles composent un mécanisme, loi d'airain des salaires, des prix, dans un processus strictement matériel. Rien n'est plus faux et il n'y a pas de loi d'airain. La production est œuvre humaine qui exige des trésors d'intelligence, de science, d'initiative et de liberté; elle est essentiellement travail, nullement matérielle, comme le sont ses produits. Sa régulation est œuvre de raison, inséparable de la régulation des rapports humains qui l'assure, comme l'activité économique, sociale au premier chef, est inséparable du social. Il semble, pour autant que nous comprenons, que ce projet d'une

(8) Ces critiques ont été précisées quelque peu récemment, en ce sens qu'on prétend démontrer que les « corporatistes » veulent la mort du « syndicalisme » ou des syndicats. La démonstration est aisée : des citations tronquées de La Tour du Pin et du signataire de ces lignes y suffisent, le malheur est qu'on leur fait dire ou écrire ce qu'ils n'ont jamais écrit ou dit.

organisation double a pour fin d'abriter les syndicats d'un envahissement de l'économique et de leur livrer les corps professionnels, dans les cadres de ce libéralisme que nous avons relevé et qui leur ôte toute assise solide. On relève, dans les milieux syndicalistes chrétiens, un attachement invincible au système de la convention collective, qui passe sur son insuffisance et sur sa fragilité. Cet état d'esprit était exactement exprimé récemment par M. Coornaert, professeur au Collège de France, écrivant : « Syndicats et conventions collectives loyalement pratiquées sont le seul système qui ait le double mérite d'échapper à l'étatisme et d'assurer la collaboration », dans une mutuelle indépendance. Il serait difficile de tourner plus résolument le dos à la leçon des deux dernières années; rien n'est plus étatiste, en régime d'opinion, que le système de la convention collective.

*
**

La crise de 1936 a suscité une organisation syndicale nouvelle de salariés, celle des syndicats professionnels français, nés à l'ombre du parti social français, libérée ensuite dans une large mesure, dont les progrès ont été constants, sans qu'il soit possible de savoir quelle force exacte elle représente aujourd'hui. Les idées directrices sont plus imprécises encore : indépendance à l'égard des partis politiques et des confessions religieuses, souci de la famille, inhumanité de la lutte des classes, principes de collaboration, nationalisme opposé à l'internationalisme de la C. G. T., quant aux problèmes économiques : opportunisme. On demande « l'organisation de la profession », l'équilibre des droits du « capital-travail » et du « capital-argent ». Rien ne va au delà de ces déclarations qui ne laissent pas espérer la naissance d'une doctrine syndicale nouvelle.

*
**

Reste la C. G. T. C'est elle qui subit le choc en retour le plus dur, il est naturel que les esprits y soient en ébullition. Elle traîne sans doute encore le trublion communiste, on peut augurer que ce n'est plus pour longtemps et la scission eût été accomplie, après la grève générale de novembre 1938, si les décrets-lois de M. Paul Reynaud n'avaient donné, aux communistes, une « plateforme » que les autres redoutaient. Une activité fébrile ne s'en dépense pas moins pour expulser les « colonisateurs » des postes de commande qu'ils avaient occupés. Il va sans dire que tous ceux qui résistaient à la colonisation ont repris force et autorité.

M. René Belin accumule les études pour un « syndicalisme

constructif ». Avec quelques autres, il ose s'attaquer à la fameuse Charte d'Amiens, déclaration aujourd'hui poussièreuse que la C. G. T. traîne depuis 1906, non sans prendre toute liberté avec elle. M. Georges Dumoulin, dans le Nord, travaille au rapprochement possible avec les syndicats patronaux, dans le cadre d'un organisme mixte de coordination, pour la préparation d'un système nouveau qui remplacera le capitalisme. Bien mieux, on n'hésite plus à parler d'organisation corporative, de la nécessité de régler les difficultés dans le cadre corporatif d'abord. Les formules sont imprécises et prudentes, le plus souvent; elles révèlent une attention particulière donnée par certains à la nécessité d'une régulation corporative. Nous sommes loin, ainsi, des déclarations péremptoires de M. Jouhaux, en 1937 (9). Le secrétaire général de la C. G. T. écrivait alors, après avoir rappelé la suppression des anciennes corporations par la loi Le Chapelier, qu'il appelle Le Chatelier : « On doit laisser le soin de le regretter à nos réactionnaires qui inventent, en horreur des temps présents et de leurs perspectives, un « corporatisme » doué de toutes les vertus, à cela près qu'il était mort avant la Révolution. »

Après quoi, sans souci de la contradiction, il montrait les inconvénients du libéralisme, du laisser faire, la richesse devenant l'élément essentiel des distinctions sociales, après la suppression des ordres et des privilèges. Il ne voyait pas que le désordre des corporations ne leur était pas inhérent, et que, dans le principe, elles n'exprimaient que le privilège, exactement : la loi privée de chaque métier, ce que le syndicalisme a vainement poursuivi un siècle durant.

Les actes sont plus précis que les formules, de plus en plus précis. Déjà, les Fédérations cégétistes du cuir et du papier avaient coopéré, avec les organisations patronales, à l'instauration ou à la préparation de règles pré-corporatives. La Fédération cégétiste de l'alimentation vient de faire mieux encore, pour la boulangerie parisienne, en s'unissant aux organisations patronales de la boulangerie, pour demander une autonomie corporative, la réglementation d'une fabrication et d'un commerce que ruine l'anarchie libérale, la carte professionnelle pour les ouvriers, afin que leur métier soit garanti. Au cours d'une réunion corporative à Paris, M. Savoie, secrétaire général de la Fédération cégétiste, demande une réglementation « pour le salut de la corporation tout entière », autrement dit un privilège. Et le secrétaire du syndicat des ouvriers boulangers, M. Boville, déclare : « Nous sommes perdus les uns et les autres (les patrons et les ouvriers) si la corporation n'est pas défendue. » Pourquoi

(9) Ouvrage cité, page 28.

s'étonner, demandait ensuite le président de la Confédération patronale, que patrons et ouvriers se rassemblent pour *parler du métier*, ils se sont rassemblés, il y a vingt ans, dans les tranchées, pour défendre le pays ?

Ici, tout est dit. Le métier, la corporation, images de réalités évidentes, une solidarité qui n'est pas de classe, mais de métier, qui renforce, bien loin de la contredire, la solidarité nationale, malgré les oppositions d'intérêts, passagères ou permanentes, secondaires toujours au regard de la communauté du corps qui subsiste en fait, lors même qu'une législation anti-humaine le nie. Là est l'issue, il n'y en a pas d'autres.

Le régime purement syndical est impossible.

Quand on se place, sans préjugé, devant les réalités, on demeure surpris qu'il soit nécessaire de justifier l'institution corporative, simple expression et représentation de la communauté d'intérêts, de libertés et de droits, formée par tous ceux qui participent à la même activité économique, qui l'entretiennent en telle manière qu'elle devient impossible dès que l'un des facteurs s'en retire. On est plus surpris encore que d'aucuns s'en remettent au seul et fragile contrat, livré à la volonté ou à l'humeur des parties pour régler et ordonner une activité humaine, stable, constante et non passagère. De telles évidences ne se discutent même pas, alors que la controverse pourrait utilement porter sur les seules modalités d'une institution qui se montre *de facto*, lors même qu'elle n'a pas d'existence *de jure*. L'activité économique, l'exercice de chaque métier ne relèvent pas de conventions collectives, mais de chartes, de règlements, de coutumes relativement stables; c'est le détail passager et changeant qui peut seul justifier le contrat.

Nous avons souvent montré que ces règles stables et ces détails ne peuvent être précisés et définis que dans chaque cas, pour chaque métier ou groupe de métiers connexes, pour chaque branche de l'activité économique; nous avons rappelé que les intéressés seuls peuvent mener à bien la définition et construire sur et pour ce qu'ils sont seuls à connaître; la puissance publique limitant son rôle à un contrôle et à un agrément, ce qui n'empêche qu'en cas de nécessité — et nous y sommes — elle peut et doit, non pas faire ce qu'elle ferait mal, mais contraindre à faire ce que des intérêts égoïstes, capitalistes le plus souvent, empêchent, d'où nécessité pour elle de réduire ces oppositions, surtout lorsqu'elles se montrent oligarchiques. On n'a jamais rien répondu ni même discuté.

Il n'y a donc pas de « plan » d'organisation corporative. Il y a seulement quelques lignes directrices générales à donner aux intéressés dans chaque cas, et tirées des réalités encore.

Le libéralisme économique, le mythe de la lutte des classes, l'anti-mythe de la collaboration des classes, dans une certaine mesure, entraînent à tenir la « production », l'activité économique pour une entité indépendante, physique, ou comme la propre chose des chefs d'entreprise, sinon des capitalistes. C'est l'absurdité même. L'activité économique, dans son ensemble, constitue la principale activité nationale, le réseau complexe et enchevêtré de tous les travaux humains. Sa fin *unique* est l'entretien et l'agrément des foyers, à qui elle assure tous les biens nécessaires.

L'économie moderne veut qu'elle soit assumée en des établissements ou entreprises, véritables communautés de travail qui s'apparentent entre elles, selon les métiers et les productions; c'est parmi les entreprises apparentées d'abord qu'il convient de mettre un ordre, pour l'étendre ensuite aux relations entre ces groupes corporatifs d'entreprises semblables. La corporation apparaît ainsi, sans conteste, comme l'institution régulatrice des entreprises, pour le bien du corps et de tous ses membres; exigences économiques et rapports humains s'y entremêlent aussi étroitement que le travail et son fruit. Il va sans dire qu'à la gestion de ce corps des communautés de travail semblables, tous les intéressés doivent participer par représentation exacte. La corporation est pour les entreprises, pour leur prospérité commune et conséquemment pour le bien de tous ceux qui en vivent. Nous sommes perdus les uns et les autres, les entreprises d'abord, les hommes ensuite, si la corporation n'est pas défendue, dit fort exactement le secrétaire du syndicat des ouvriers boulangers.

On demandera où prend place le syndicat. Il intervient nécessairement pour cette représentation exacte que nous venons de dire et pour la défense de chaque métier, ou plutôt des hommes de chaque métier, dans le corps. Aux conseils corporatifs, les syndicats donneront des hommes habitués à se dévouer et particulièrement bien informés. Enfin, et surtout, les hommes des métiers, leurs foyers aussi, ont besoin d'être défendus. Dispersés, isolés, les ouvriers ne seraient guère mieux traités, à la longue, dans les conseils corporatifs, qu'ils ne l'étaient dans l'économie libérale, au siècle dernier; ou bien, ils devraient en appeler à la puissance publique et l'entraîner à intervenir dans ses conseils, où elle n'a pas sa place et qu'elle doit seulement surveiller, contrôler et, s'il le faut, réveiller. Les syndicats sont donc pour la corporation et, plus encore, pour leurs membres et les foyers de ceux-ci.

Corporation et syndicats.

On peut comprendre alors comment le régime corporatif, et lui seul, permettrait au syndicalisme d'échapper à la fragilité qu'il prend de l'individualisme, fût-il syndical, et du libéralisme politique.

La corporation ne supprimerait pas la liberté syndicale. Elle permettrait seulement de la réglementer, n'admettant en son sein que les délégués de syndicats véritables, définis comme tels par les statuts corporatifs, ayant un effectif suffisant; elle leur donnerait un agrément, sous le contrôle de l'autorité civile. La liberté syndicale doit exprimer les tendances de quelques familles d'esprit, en nombre restreint; sans règle, comme toute liberté, elle devient licence, on fabrique alors un syndicat avec dix membres et on en annonce mille, des Fédérations ont joué leur rôle, dans l'économie libérale, qui n'avaient que de pareils syndicats fantômes et des subsides plus ou moins discrets. Le corps professionnel proche et compétent rend impossible ce trafic.

Le relèvement, pour chaque métier, pour chaque branche d'activité économique, d'un statut, de bons usages, permettrait en outre de conférer, à l'adhésion au syndicat, une stabilité qu'elle ne peut avoir en régime libéral. La règle du métier permettrait d'établir peu à peu un engagement qui engage, et les effectifs syndicaux en deviendraient plus stables, d'autant qu'une organisation corporative, perméable sans doute aux courants profonds d'opinion, serait par nature fermée aux agitations des partis, si tant est qu'elle soit compatible avec les absurdités de notre régime libéral d'opinion, ce que nous ne croyons pas.

Il serait possible, enfin, de privilégier le syndicaliste par rapport à ses semblables indifférents, non seulement dans l'activité corporative, mais par maints avantages, variables suivant la nature des activités économiques, avantages corporatifs et surtout syndicaux.

Le régime libéral, M. Jouhaux en témoigne, classe l'homme selon la richesse. Le régime corporatif connaît d'abord le métier, l'Etat, la fonction; la stabilité de l'Etat entraîne la stabilité des institutions fondées sur lui. On y parlera moins d'opinion, beaucoup des réalités professionnelles : les métiers en deviendront plus prospères.

Nous entendons bien le vieux refrain qui renaît aujourd'hui : les vieilles corporations, leurs faiblesses et leurs ruines. Nous y avons souvent répondu et il faut se répéter. L'Etat mérovingien était une mauvaise machine : on n'en a jamais conclu à la suppression de l'Etat. Quant aux corporations de demain, elles ressembleront autant à celles d'hier qu'une compagnie de chemins

de fer à une entreprise de transport par diligences. Certains arguments témoignent de trop de sottise.

*
**

Est-il besoin de dire, en terminant, que nous avons entièrement réservé la question du syndicalisme agricole qui ne traverse pas de crise et pose des problèmes particuliers, comme l'agriculture elle-même dans l'économie nationale. Il n'y a là aucun capitalisme, aucun point d'insertion pour une lutte de classes. Les efforts dépensés en 1936 et 1937, bien inutiles après les tentatives antérieures, pour multiplier les syndicats de salariés agricoles, leur insuccès complet, sauf dans quelques régions de grande culture, où ils peuvent trouver place, l'imperméabilité des milieux agricoles à l'idéologie du Front populaire, tout a démontré — encore une fois, c'était superflu — qu'il ne faut pas confondre la terre et l'usine, le travail des champs et le labeur industriel. Mais c'est là une autre histoire.

GEORGES COQUELLE-VIANCE.

ADDITIF A L'ARTICLE

LE DANGER AERIEN ET LA DEFENSE DES POPULATIONS

du Général DUCHÊNE,

paru dans le numéro du 1^{er} février 1939.

La question du financement des dépenses qui avait été laissée en suspens a été résolue par un récent décret-loi, dont un règlement d'administration publique précisera les modalités.

Il a été décidé que les dépenses se rapportant à la protection collective (alerte, extinction des lumières, abris collectifs, postes de secours, services généraux d'incendie, de désinfection, de déblaiement, etc...) seraient à la charge de l'Etat. Quant aux dépenses se rapportant à la protection individuelle (masques, aménagement des caves, matières inertes contre les bombes incendiaires) elles seront à la charge de l'Etat, seulement pour la fraction de la population maintenue dans les villes considérées comme exposées aux bombardements aériens et désignées par décret.

CHRONIQUES

LES ÉVÉNEMENTS

- 26 janvier.** — **Prise de Barcelone par les troupes du général Franco.**
— A Rome, discours de Mussolini.
- 27 janvier.** — Discours de Sir John Simon, à Durham.
— Le général Franco s'oppose à la création d'une zone neutre pour les réfugiés.
- 28 janvier.** — Discours de M. Chamberlain à l'Association des Bijoutiers de Birmingham.
— Dans un discours radiodiffusé, M. Paul Reynaud déclare la France « forte et guérie ».
— Des milliers de réfugiés de Catalogne passent la frontière française.
— Les Anciens Combattants demandent à M. Daladier la mobilisation industrielle et économique.
- 29 janvier.** — Discours dominicaux de MM. Herriot et Chautemps.
— Les Savoyards manifestent à Modane contre les prétentions italiennes.
- 30 janvier.** — **A l'Opéra Kroll, devant le Reichstag, discours du Führer qui réclame les anciennes colonies allemandes; mais en ajoutant : « Cela ne doit pas entraîner la guerre ».**
- 31 janvier.** — M. Chamberlain déclare que l'Angleterre restera fidèle à la politique de non-intervention en Espagne.
- 1^{er} février.** — A New-York, on prête au président Roosevelt ce propos : « En cas de guerre, les frontières des Etats-Unis seraient en France. »
— A Bucarest, le patriarche Miron Cristea forme un nouveau cabinet.
— L'Italie décide l'internationalisation de la vallée d'Aoste.
— Le général Jordana, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Burgos, offre de prendre la charge des réfugiés.
- 2 février.** — **M. Léon Bérard part pour Burgos, chargé d'une mission officieuse d'information.**
— Le Reich fait savoir à Londres qu'il augmente le tonnage de ses sous-marins.
— L'affaire Maertens provoque des incidents à Bruxelles. M. Spaak est molesté.
- 3 février.** — M. Roosevelt dément les propos qu'on lui prêtait le 1^{er} février.
- 4 février.** — A Rome, réunion du Grand Conseil fasciste. M. Mussolini ne parle pas.
— Les nationalistes occupent Gérone.

- 5 février.** — **L'armée gouvernementale d'Espagne forte de 140.000 hommes se fait interner en France.**
 — Discours de M. Albert Lebrun sur le redressement de la France au banquet des journalistes républicains.
 — M. Herriot annonce qu'il n'est pas candidat à la présidence de la République.
 — Un groupe de parlementaires français, conduit par M. Xavier Vallat, se rend à Burgos.
- 6 février.** — **M. Neville Chamberlain déclare aux Communes : « Toute menace aux intérêts vitaux de la France provoquerait, d'où qu'elle vienne, la réaction immédiate de l'Angleterre. »**
 — Le président de la République espagnole, M. Azana, se réfugie en Savoie.
 — A Rome, M. Mussolini préside le Conseil suprême de la Défense nationale.
- 7 février.** — Le Sénat, par 290 voix contre 16, approuve la politique extérieure du gouvernement. Discours de M. Georges Bonnet.
 — La Chambre adopte le projet gouvernemental de grâce amnistiante.
 — Le Dr Roos, autonomiste, est arrêté à Strasbourg pour espionnage.
- 8 février.** — Les Commissions de Défense nationale du Sénat entendent le gouvernement en comité secret.
 — M. Léon Bérard rentre de Burgos et rend compte de sa mission à MM. Bonnet et Daladier.
 — Les troupes nationalistes occupent Figueras.
- 9 février.** — **L'île de Minorque est occupée par les troupes nationalistes à la suite d'un accord conclu à bord du « Devonshire », à la faveur de l'entremise britannique.**
 — Dix officiers de la maison militaire du président Azana passent en Espagne nationaliste.
 — A Bruxelles : démission du cabinet Spaak, à propos de l'affaire Martens.
 — Le général Gamelin est nommé chef suprême des forces militaires. Le général Georges, chef d'Etat-Major général de l'armée de terre.
 — A Londres, ouverture de la Conférence anglo-arabe sur la Palestine.
- 10 février.** — **Mort du Pape Pie XI.**
 — L'occupation par les nationalistes de toute la frontière française met fin à la bataille de Catalogne.
 — MM. Marin et Flandin insistent auprès du gouvernement pour l'envoi d'un représentant à Burgos. M. Blum et ses amis font une démarche en sens contraire.
- 11 février.** — Démarche française à Tokio au sujet de l'occupation de Haïnan.
 — Les généraux Dufieux, Tillon et Duval déclarent, à la suite d'une enquête sur place, qu'il n'y a pas de fortifications dirigées contre la France sur le versant espagnol des Pyrénées.

- 12 février.** — M. Jaspar est chargé de former un nouveau cabinet belge.
 — Démarche de M. Corbin au Foreign Office, relative à l'occupation de Haïnan.
- 13 février.** — Nouvelle commande française de 115 avions de bombardement aux Etats-Unis.
 — A Bruxelles, M. Jaspar renonce à former le cabinet.
 — Message du cardinal Verdier sur la mort de Pie XI.
 — M. Xavier Vallat fait à Radio-Barcelone une déclaration concluant à la nécessité de reconnaître Franco.
- 14 février.** — A Hambourg, lancement du 35.000 tonnes *Bismarck*.
 — Protestation anglaise contre l'occupation de Haïnan.
 — Au Sénat, débat sur la Marine marchande.
- 15 février.** — Le gouvernement de Londres demande que les emprunts pour la Défense nationale soient portés de 400 à 800 millions de livres.
 — Le cabinet britannique décide de reconnaître, en principe, le gouvernement nationaliste.
 — Par 367 voix contre 15, la Chambre de Washington adopte le projet de réarmement.
 — M. del Vayo confère à Paris avec M. Azana, président de la République espagnole.
 — A Budapesth, démission du cabinet Imredy.
- 16 février.** — *L'Informazione Diplomatica* écrit que les soldats italiens quitteront l'Espagne lorsque Franco l'ordonnera.
 — Le comte Teleki forme le cabinet hongrois.
 — Deux cents députés de la majorité entendent, salle Colbert, leurs collègues rentrés d'Espagne nationale.
 — Création de l'école unique en Italie.
- 17 février.** — **M. Léon Bérard part de nouveau pour Burgos, cette fois en mission officielle.**
 — Les membres du gouvernement assistent, à Notre-Dame, à un service funèbre à la mémoire de Pie XI.
 — M. Bonnet reçoit M. del Vayo.
- 18 février.** — A Burgos, entrevue Bérard-Jordana.
 — Déclarations de M. Roosevelt attaquant les dictatures.
 — A Paris, Conseil des ministres sur le problème des réfugiés.
 — Lancement du contre-torpilleur *Mameluk*.
 — A Damas, démission du cabinet Mardam Bey.
 — On apprend à Londres que les ministres du Commerce et du Commerce extérieur se rendront à Berlin en mars.
- 19 février.** — A Shanghai, assassinat du ministre des Affaires étrangères japonophile du gouvernement de Nankin.
 — Au banquet de « Syndicats », M. André Delmas accuse les partis de gauche de bellicisme.
 — Dans la *Nation*, M. Louis Marin accuse le Quai d'Orsay de négocier certains abandons, en dépit des fermes déclarations de M. Daladier.
- 20 février.** — Discours de M. Lebrun au banquet de la presse militaire.
 — Coup d'Etat manqué au Pérou.
 — Aux Communes, débat sur l'Espagne. M. Chamberlain répond aux questions.

- 21 février.** — Entrée triomphale de Franco à Barcelone.
— Des bombes japonaises tombent à Hong-Kong sur le territoire britannique.
— Lancement à Newcastle du 35.000 tonnes *King George V.*
- 22 février.** — Discours radiodiffusé de M. Daladier aux Américains : « La France est résolue à faire respecter son droit. »
- 23 février.** — A Burgos, nouvel entretien Bérard-Jordana.
— Le comte Ciano part pour Varsovie.
— M. Arista, ministre nippon des Affaires étrangères déclare : « Shanghai est une forteresse juive. »
— A la Chambre des Lords, Lord Halifax insiste sur la solidarité franco-britannique.
- 24 février.** — **M. Daladier annonce à la Chambre son dessein de reconnaître Burgos. Elle l'approuve par 323 voix contre 261.**
— A Burgos, un accord est conclu par M. Léon Bérard et le général Jordana.
— Le bruit d'une entrevue éventuelle entre Hitler, Mussolini et Franco à Stresa est démentie.
— A Dantzig, expulsion d'étudiants polonais. A Varsovie, violentes manifestations anti-allemandes.
— Le corps de l'évêque de Teruel est retrouvé non loin de la frontière française, parmi quarante-deux cadavres d'otages fusillés par les Rouges.
— M. René Pinon, envoyé de la *Revue des Deux Mondes* au conclave, est expulsé d'Italie.
- 25 février.** — Le président Azana décide d'abandonner la présidence de la République espagnole.
— Important entretien Ciano-Beck, à Varsovie.
— Le comte Teleki lance un appel pour l'union de la nation hongroise.
— Nouvelles manifestations anti-allemandes en Pologne.
— A Lille XV^e Congrès de l'Union des Syndicats du Nord. M. Dumoulin défend l'indépendance du syndicalisme, et dénonce vigoureusement la colonisation communiste.

LIBERTÉS CORPORATIVES

LA FONCTION PATRONALE

Le C. C. O. P., Comité Central de l'Organisation Professionnelle, fondé par M. Maurice Olivier, a constitué récemment un Centre d'études et d'informations des jeunes patrons et publie en brochure le compte rendu des séances d'études du quatrième trimestre 1938. Il s'agissait d'analyser la fonction patronale dans l'entreprise et dans la profession.

Le problème fut nettement posé par M. Jean Mersch, président du Centre d'études qui reconnaît les limitations de l'autorité patronale imposées dans l'entreprise, par la réglementation nouvelle, mais qui montre en même temps, « l'extension considérable de la fonction patronale en dehors de l'entreprise, par le récent développement du syndicalisme patronal, de ses commissions, comités et conseils. Le patron doit plus fréquemment sortir de son entreprise, prendre part

à des responsabilités collectives. Pour tous, ce peut être un gain ».

Une première journée était consacrée aux délégués ouvriers. M. Jacques-Alain Rivière en étudie l'institution; MM. André Jeantet, Lucien Tourtoulon, Louis Kientz complètent l'exposé d'exemples pratiques; M. Philippe Fargeaud conclut. De l'ensemble, il résulte que l'institution des délégués ouvriers donne d'excellents fruits, en France, dès l'instant qu'il s'agit de délégués véritables et non d'agitateurs masqués. On n'en saurait être surpris : ce qui a été naïvement salué comme un facteur d'ordre nouveau en 1936, était mis à l'épreuve depuis longtemps en d'autres nations. Lorsque les délégués assurent de constants rapports entre le personnel et le patron, surtout lorsque celui-ci veut y participer personnellement, tous en bénéficient. Les assistants à la journée remarquent toutefois qu'une législation uniforme s'applique mal à tous les cas particuliers. Ils redoutent, en outre, soit l'agitation dans certains cas, soit la lassitude, la confiance mutuelle et loyale paraissant la seule garantie de l'avenir.

Une seconde journée était consacrée au problème des cadres, recrutement, par M. Jacques-Louis Lefebvre, formation dans l'entreprise, par M. Etienne Mainfroy, relation avec le patron, par M. Bernard Thierry-Mieg. Dans ses conclusions, M. Georges Lamirand insiste sur le peu de souci qu'on a eu des cadres jusqu'à présent, sur la nécessité d'une consolidation en rapport avec leur fonction, d'une situation matérielle leur permettant de vivre dignement, avec la stabilité et la sécurité convenables. Les collaborateurs immédiats, dit-il, sont ce que les patrons les font. L'indifférence les décourage.

Deux journées qui marquent un sérieux effort de rapprochement, des jeunes patrons au moins, vers tous ceux qui peinent avec eux. Dans la mesure où les mœurs d'hier en seront durablement modifiées, le gain est certain.

Une troisième journée était réservée aux rapports des patrons entre eux, dans les groupements interprofessionnels par M. Pierre Bouchy, dans un syndicat patronal, par M. Erwyn Marin, au Tribunal de Commerce, par M. Fossier, dans les Chambres de Commerce, par M. Frédéric Japy; tous exposés qui abondent de remarques judicieuses.

Nous n'avons pu relever nulle part, toutefois, le désir d'une organisation économique moins sommaire que la nôtre. Sans doute, M. Mersch avait déclaré nettement : « Nous ne sommes pas ici pour élever des théories, mais pour raisonner notre action. » Mais, est-ce faire une théorie que de montrer par l'analyse d'une action même, les institutions professionnelles, corporatives qui lui manquent pour être assurée de la continuité nécessaire et de cette souplesse capable de s'ajuster à tous les cas et qu'une loi générale et uniforme ne peut ménager ?

Il faut souhaiter que les jeunes patrons aillent de l'avant et préparent l'avenir, pour qu'il ne soit pas fait sans eux.

G. C.

LES REVUES

QUE VAUT L'ALLIANCE RUSSE ?

Le traité franco-soviétique du 2 mai 1935, d'après l'article 5, a une durée de cinq ans, et s'il n'est pas dénoncé par un préavis d'un an au moins, il restera en vigueur sans limite de durée. Si l'on doit le dénoncer, il faut donc que ce soit avant le 2 mai 1939. Voilà le moment venu d'examiner ce traité. Les Français, citoyens libres, et même souverains, comme chacun sait, ignorent en fait à peu près tout de la politique extérieure. Par bonheur, la Revue de Paris a publié, en janvier, une étude très complète sur la valeur du dit pacte franco-soviétique.

L'article 3, essentiel, prévoit :

La France et réciproquement l'U. R. S. S. s'engagent, au cas où l'une d'elles serait, malgré les intentions sincèrement pacifiques de ces deux pays, l'objet d'une agression non provoquée, de la part d'un Etat européen, à se prêter immédiatement aide et assistance en agissant par application de l'article 16 du pacte.

Cet immédiatement a fait naître beaucoup d'illusions. On verra tout à l'heure combien sa portée est limitée, pour ne pas dire nulle.

Mais, d'abord, que vaut l'armée russe? De 1934 à 1938, les Soviétiques ont fait certes un effort considérable. Les budgets de la Guerre ont passé de 5 à 20 milliards de roubles, les effectifs de 560.000 hommes à 1 million 300.000. L'armée russe n'est pas une armée nationale. C'est une formation de classe; seuls les travailleurs y sont admis et elle doit être l'instrument de la révolution mondiale prolétarienne.

L'armée aérienne est imposante, d'après les statistiques. Elle comptait 20 brigades en 1933; elle en compte plus de 50 aujourd'hui, avec 4.000 avions.

L'égalitarisme du début a été remplacé par une organisation hiérarchisée, par application de la formule « les cadres décident de tout ». Le décret de 1935 a rétabli les grades et les appellations. Comme l'a dit Kléber-Legay dans son livre : Un Ouvrier mineur français chez les Russes; « Nous sommes en plein dans l'aristocratie nouvelle ». Mais, nous dit le collaborateur de la Revue de Paris :

Le corps des officiers russes, formé hâtivement, recruté parmi des jeunes gens qui manquent d'instruction générale, est de faible valeur. Les cadres d'une armée ne s'improvisent pas et il faut des années pour former un corps d'officiers homogène et instruit.

D'autre part, les retentissants procès pour haute trahison intentés contre le maréchal Touatchevsky et plusieurs autres grands chefs n'ont pu moins faire que de créer dans l'armée « une atmosphère de méfiance, sinon de haine et de conspiration, vers laquelle l'âme russe est naturellement portée ».

A la suite des condamnations du 11 juin 1937, l'autorité des généraux commandants d'armée et de région militaire a été réduite par l'adjonction, auprès de chacun d'eux, « d'un conseil pouvant comprendre des membres civils dépendant directement du commissaire de la Défense nationale ».

Ces conseils ont les pouvoirs les plus étendus et contrôlent tous les actes des généraux auprès desquels ils sont placés.

Ainsi, l'armée russe actuelle est une armée à forts effectifs, organisée et équipée à la moderne, mais médiocrement encadrée et commandée.

Examinons maintenant ce que vaut l'obligation de l'article 3 du traité de se prêter entre alliés immédiatement aide et assistance ?

Premier point capital : l'Allemagne et la Russie n'ont aucune frontière commune, aucun contact territorial.

Deuxième point : la frontière russe est coupée dans son milieu par les immenses marais du Pripet, région absolument impraticable aux unités motorisées. Le réseau routier de la frontière occidentale est pratiquement inexistant. Tous les voyageurs en Russie l'ont constaté. Même pénurie, même constatation à propos du réseau ferré. Le rendement de ce réseau est médiocre en raison du faible tonnage des trains que peuvent supporter les voies, du manque de matériel roulant en bon état, des difficultés d'exploitation, de l'incurie du personnel.

Admettons pourtant l'éventualité d'une action directe, le cas échéant, des armées russes. Elle ne pourrait s'exercer qu'en traversant la Pologne.

Ce n'est un secret pour personne que la Pologne n'est pas disposée à tolérer, sous quelque prétexte que ce soit, le passage des armées russes sur son sol, non plus que le survol de son territoire par des avions soviétiques. Le peuple polonais a, en effet, conservé la haine de l'oppression russe, qu'il a subie pendant plus d'un siècle, et le souvenir des répressions férocesment sanglantes des soulèvements de 1830 et 1863 est toujours vivace dans le cœur de tout Polonais et ce n'est pas le rapprochement actuel avec la Russie qui peut changer cet état d'esprit.

Et il faut ajouter qu'en cas de violation du territoire polonais, la Roumanie, en vertu du traité qui la lie à la Pologne, pourrait intervenir contre la Russie.

Pour finir, une intervention russe ferait le jeu de l'Allemagne, car, observe le collaborateur anonyme de la Revue de Paris, la force des armées polonaise et russe est loin d'être négligeable.

Il résulte de ce qui précède qu'en cas de conflit franco-allemand, l'armée russe ne pourrait intervenir sur la frontière allemande ni directement, ni immédiatement.

En présence de cette situation, la Russie peut prendre le parti de rester l'arme au pied, d'attendre ainsi l'épuisement des adversaires, d'intervenir alors avec sa puissance intacte et de provoquer la révolution mondiale, but avoué de sa politique.

N'est-ce pas le calcul qu'avait fait la Russie lors de la crise tchécoslovaque, durant laquelle elle est restée dans une troublante réserve?

En somme, le pacte franco-soviétique est à sens unique...

...Parce que, dans un conflit franco-allemand, ou bien l'article 3 ne serait pas appliqué par la Russie ou, s'il l'était, il entraînerait l'entrée en campagne de la Pologne et vraisemblablement de la Roumanie aux côtés de l'Allemagne, ce qui libérerait l'armée allemande de la menace russe; par contre, si l'Allemagne entraînait en guerre avec la Russie en détruisant sa flotte de la Baltique ou en bombardant ses côtes, l'application stricte du traité imposerait à la France la guerre avec l'Allemagne, pendant que la Russie, ou resterait devant la frontière polonaise, ou trouverait l'armée polonaise sur son chemin.

Il ne reste plus que trois mois pour dénoncer le traité franco-soviétique. Laissera-t-on passer la date du 2 mai 1939, après laquelle le traité funeste aurait une durée illimitée?

REFLEXIONS POLITIQUES D'UN ROMANCIER

M. Jacques Chardonne, fort célèbre par plusieurs romans pénétrants et assez ennuyeux, a entrepris un plaidoyer pour le capitalisme libéral dans la N. R. F.

Au départ, il invoque l'histoire de la porcelaine de Limoges qu'il a étudiée pendant plusieurs années pour écrire son roman. En 1840, il y avait à Limoges, du kaolin, des ouvriers, des ingénieurs, des machines, mais l'industrie de la porcelaine dormait. Vint un homme qui suscita en Amérique la mode de la porcelaine de Limoges « en renouvelant sans cesse les décors et la forme des services, et en créant la technique nécessaire ». Sous la direction de cet animateur, l'industrie prospéra, devint fameuse et enrichit, en même temps que l'Etat, une multitude d'épargnants et d'ouvriers. Un homme avait réussi cette sorte de miracle. Car, pour M. Chardonne, d'accord d'ailleurs avec l'Ecole de Droit, la responsabilité personnelle « est l'essence du capitalisme libéral sous sa forme première ».

La société capitaliste, écrit-il, met spontanément à la place qu'ils doivent occuper des hommes que rien ne distingue et qui n'ont pas toujours brillé à l'école.

Et les résultats sont admirables.

Notre pays doit sa richesse au capitalisme libéral. Grâce à lui, en trois générations, le bien-être du manœuvre s'est accru plus qu'en vingt siècles. Il permet de satisfaire la variété des goûts et admet une sorte de liberté très chère aux Français; aussi chacun est intéressé à ces questions, même celui qui se croit étranger aux démêlés entre patrons et ouvriers.

Sans doute. Encore faut-il observer que l'essor foudroyant des applications de la science au XIX^e siècle a été le principal artisan de cette prospérité. Dans l'affaire, le capitalisme fait plus figure de bénéficiaire que de créateur.

Aujourd'hui, le capitalisme libéral, fondé avec la responsabilité personnelle du patron, est en voie de disparition, et pour des raisons d'ordre politique, dont M. Chardonne ne dit rien.

La démocratie est là, la grande responsable. C'est elle qui a ouvert la voie au socialisme, ennemi acharné de l'entreprise patronale. Peu à peu, dans la poussée collectiviste, les vastes entreprises anonymes triomphent, monopolisent l'économie, faisant de l'ancien patronat une catégorie de salariés supérieurs et de l'ouvrier un prolétaire dans la plénitude du terme.

Eh! certes, M. Chardonne qualifie « vicié » ce capitalisme collectivisé. Mais il ne paraît pas vouloir en admettre à la fois la puissance, ni l'origine démocratique.

On lit encore avec beaucoup plus de surprise, ce qu'il écrit de la presse que nous a valu cette conception du capitalisme :

Les journaux ont besoin de la subvention des marchands de canons ou des marchands de beurre. Cela scandalise les socialistes, mais c'est à ces marchands que l'on doit une certaine liberté d'écrire.

« Cela scandalise les socialistes » : allons donc. Ils font mine d'être scandalisés. Mais plusieurs d'entre eux tirent de substantielles ressources, à titre d'avocat-conseil, de ces puissantes entreprises monopolisées. Et certaines obscurités touchant les ressources financières de leur presse n'ont jamais été élucidées.

M. Chardonne veut rire lorsqu'il fait des « marchands de canons et de beurre » des champions de la liberté de penser et d'écrire. Ils n'ont pas tous les mêmes intérêts ni les mêmes opinions, écrit-il, de sorte que l'écrivain peut choisir un patron en accord avec ses idées.

M. Chardonne fait bien de l'honneur aux « marchands de canons et de beurre » en les déclarant capables de penser et d'avoir « une opinion ». Ils n'ont, sauf quelques exceptions, que des intérêts qui les conduisent à modifier souvent leurs attitudes envers le pouvoir officiel. Que devient la liberté de l'écrivain dans ces variations de l'opportunisme?

Mais, dit-il, la presse asservie des régimes totalitaires est aussi une atrocité. D'accord. Mais, pour échapper à l'asservissement du totalitarisme, n'y a-t-il d'autre solution que le monopole des marchands de canon? N'avons-nous donc le choix qu'entre la peste et le choléra? Ne peut-on concevoir un régime où les puissances financières seraient surveillées et n'auraient pas pleine liberté d'abrutir l'opinion par une presse à leur solde, chargée uniquement de défendre leurs intérêts et d'empêcher les lecteurs de penser et de réfléchir?

LE PRIX DE LA GUERRE

M. Benoist-Méchin publie dans la Revue de Paris des calculs effrayants sur la consommation du matériel qu'entraînerait une guerre, étant donné l'intensité et la puissance des armes modernes.

Selon M. Stephan Possony, l'armée d'une grande puissance ayant environ 800 kilomètres à défendre, devra disposer — selon qu'elle fait une guerre de type défensif ou offensif — de 400.000 à 835.000 camions. Elle consommera, par an, de 100.000 à 200.000 mitrailleuses; de 12.500 à 22.000 canons (à raison de 30 batteries par kilomètre pour la défensive et de 47 pour l'attaque); 40.000 pièces d'artillerie de D. C. A. (à raison de 12 pièces par kilomètre en double échelonnement); 100.000 projecteurs et appareils d'écoute; 100.000 mitrailleuses de D. C. A.; de 12.000 à 60.000 lance-mines.

Les besoins de l'aviation seraient de même ordre : il faut prévoir le jour où il faudra compter les avions par dizaines de mille.

Et les morts par dizaines de millions. Car la dernière guerre a coûté dix millions de vies humaines.

L'atrocité de telles perspectives a créé partout, observe M. Benoist-Méchin, l'horreur de la guerre. Sans doute. On est, hélas! moins sûr que l'idée que la guerre ne profiterait pas plus au vainqueur qu'au vaincu ait une force convaincante suffisante pour garantir la paix.

Mais, M. Benoist-Méchin a raison de faire du soldat le meilleur défenseur du pacifisme. Ce que nous demandons aux armées, c'est d'empêcher la guerre d'éclater « en formant un bouclier d'acier, une carapace inébranlable, à l'abri desquels pourront s'effectuer, sans effusion de sang, les ajustements politiques et économiques nécessaires ».

B. V.

LES LIVRES

J. LUCAS-DUBRETON : *Louis-Philippe*, un vol. in-16, de 702 p. *Collection des Grandes Etudes historiques*, Arthème Fayard, édit. Paris 1938; prix 26 francs.

Si l'on a la curiosité de relire les deux gros tomes de Jacques Crétineau-Joly, parus voilà près de quatre-vingts ans, en 1862, consacrés à *l'Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme*, et de les comparer au nouveau livre de M. J. Lucas-Dubreton, rien n'est davantage propre à faire comprendre que l'histoire contemporaine est impossible à écrire, si l'on ne se dégage pas du présent pour l'envisager comme du passé. Crétineau-Joly était un historien de premier ordre. Néanmoins, son *Histoire de Louis-Philippe* est un atroce pamphlet, parce que ses fureurs légitimistes contre l'usurpateur de Juillet lui font démesurément grossir les défauts et atténuer les vertus d'un prince et d'une famille qu'il haïssait. Au contraire, M. Lucas-Dubreton, dont les tendances royalistes sont bien connues, appartient à une génération pour laquelle les luttes inexpiables entre légitimistes et orléanistes, d'où est issue la Troisième République, ne relèvent plus que de l'histoire pure. La fusion s'est refroidie depuis trop longtemps pour que l'héritage d'Henri V ne soit pas solidifié en une légitimité qui n'est plus contestée que par les quelques survivants, presque centenaires, des temps héroïques. Temps héroïques et passionnés, dont la flamme vengeresse animait un Crétineau-Joly. L'ouvrage de M. Lucas-Dubreton prouve que, désormais, Louis-Philippe n'appartient plus au réquisitoire des uns, à l'apologie des autres — et nous pensons ici à Thureau-Dangin et à Denys Cochin — mais à la sérénité de Clio.

Spécialiste éminent de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, M. J. Lucas-Dubreton a chance d'avoir réalisé, en ce *Louis-Philippe*, un authentique chef-d'œuvre. La sûreté documentaire n'y a d'égale que l'art d'exposer, le charme du récit, sa verve, sa vie souple et nuancée. Psychologue et peintre tout ensemble, l'auteur a su projeter une vive lumière sur ce qui demeure l'essentiel du bienfait de Louis-Philippe : son amour raisonnable de la paix, sa volonté lucide et ferme de la maintenir, non à tout prix, mais dans l'honneur. La principale cause de la chute de la Monarchie de Juillet fut la rancune que les bellicistes conservèrent de la défaite que leur avait infligée Louis-Philippe. 1848 n'est pas qu'une explosion d'absurde mysticisme démocratique. La Révolution de Février est surtout la revanche du romantisme guerrier. Celui-ci exploita, de la manière la plus perfide, les fautes en politique intérieure du Roi vieilli et de Guizot, théoricien ennemi des mouvantes nécessités du réel. Un peuple ignorant laissa faire. On connaît les suites : depuis quatre-vingt-onze ans, la France ne cesse de payer — et de quel prix ! — les Journées de Février. Le livre admirable, profond et puissant de M. J. Lucas-Dubreton constitue la meilleure leçon de politique expérimentale, donnée par le plus impartial et le plus informé des historiens.

Jean HÉRITIER.

(Suite des livres, page 8 de la couverture.)

FRONTIÈRES

REVUE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

N° 69 du 10 février 1939.

SOMMAIRE

La Question coloniale.

André NICOLAS : *L'effondrement de la Catalogne.*

J.-R. GREIN : *Considérations sur l'Allemagne actuelle.*

A. DE GOULÉVITCH : *Le fantôme de l'Ukraine.*

P.-A. COUSTEAU : *Mécanisme de la conscience universelle.*

Georges ROUX : *Mouvements wallons et flamands.*

Herbert VAN LEISEN : *Migration italienne en Libye.*

L. LÉONTIN : *La remilitarisation des îles Aland.*

Charles LESCA : *Les nationalismes en Amérique du Sud.*

Chronique du Cercle Jacques-Bainville.

BRIDES-LES-BAINS

(en Savoire (Altitude 600 mètres))

Cures des Obésités — Toutes les Affections du Foie

Désintoxication — Rajeunissement

L'HOTEL DES THERMES — LE GRAND HOTEL

A BRIDES, la cure produit son plein effet dans une ambiance favorable qui permet aux baigneurs d'oublier soucis et préoccupations

AU CASINO DE BRIDES

SUPERBES GALAS

NOMBREUSES FESTIVITÉS — TOUS LES JEUX

Tournois de Tennis

Golf sous la direction de Percy Boomer

Piscine Olympique d'eau thermale salée tiède

Parc de sports

Excursions de grande et petite montagne

Renseignements : 57, rue Saint-Lazare, PARIS



Henry Bidou : *Paris*, un vol. in-8° carré, de 414 p., avec 10 plans hors texte, Gallimard, édit. Paris 1937; prix 42 francs. — René Héron de Villefosse : *Construction de Paris*, un vol. in-8° écu, de 325 p., avec 16 planches illustrées hors-texte, Grasset, édit. Paris 1938, prix 50 francs.

Ces deux remarquables livres ne sauraient être séparés, ni par le fervent de Paris, ni par l'historien. Ils se complètent, en effet, l'un l'autre. M. Henry Bidou et M. René Héron de Villefosse sont, tous deux, également érudits et excellents écrivains. Le premier donne le pas à l'histoire pure : les institutions, les mœurs, les faits, les hommes. Pour le second, l'histoire des arts est au premier plan : édifices et architectes, et tout le cortège qui accompagne ceux-ci, pour orner ce Paris qu'ils construisent. Sans négliger les mécènes qui commandaient les travaux, qui jouissaient des chefs-d'œuvre accomplis grâce à leur munificence. M. Bidou et M. Héron de Villefosse méritent la gratitude des Parisiens. Le miroir qu'ils offrent est aussi admirablement ouvrage dans sa monture que fidèle dans sa réflexion. A les lire, on s'enchantait autant que l'on s'instruit, au long des siècles de la Cité merveilleuse. Evoquant le panorama de Paris, aperçu du haut de la Tour Eiffel, un beau soir de l'été 1937, M. Bidou termine son livre sur ces mots : « Paysage nocturne, œuvre des hommes et pourtant délivrée d'eux, qui dégage, par une magie de lumière et d'ombre, les traits initiaux, les traits éternels de Paris. »

Traits que l'on retrouve aussi bien dans le volume de M. Héron de Villefosse que dans celui de M. Bidou. Une même dilection pour la capitale du Royaume, une même intelligence de sa vie multiple, pathétique et touchante, selon les heures, donnent aux deux livres une exceptionnelle valeur. L'historien louera en particulier les auteurs d'avoir tout saisi de la complexité de Paris. M. René Héron de Villefosse l'a fort bien dit : « Paris a plus de dimensions que les géomètres délirants n'en supposent. Elles ne se confondent pas; elles sont superposées, synchronisées, et chacun trouve celle qu'il doit trouver. »

Que nos lecteurs soient bien persuadés que c'est la vérité même. En ces portraits de Paris, comme en Paris, ils découvriront tout le plaisir et tout le profil qu'il y pourront demander.

Jean HÉRITIER.

Ne jetez pas ce numéro :

Il intéresserait

un de vos amis

Le Pays Réel est en vente dans les principales bibliothèques de gares de la S. N. des Ch. F. et dans les librairies et kiosques des villes ci-dessous :

PARIS

1^{er} Arrond. (Place du Palais-Royal) : kiosques de Rohan, coins rue Saint-Honoré, rue de Rivoli, et des Magasins du Louvre.

5^e Arrond. (boulevard Saint-Michel) : kiosques en face n^{os} 7, 21, 22 (grille Cluny, 47, 63 et 65 (Libr. PICART).

6^e Arrond. : Librairies, 37, rue de Vaugirard ; « Ars et Vita », 120, b. Raspail ; MATHIEU, 42, rue d'Assas et 61, rue de Vaugirard ; WEIBEL, 131, boul. Raspail ; RÉCAMIER, 41, boul. Raspail ; J. NAERT, 29, boul. Raspail ; GALLIMARD, 15, boul. Raspail.

7^e Arrond. : Librairie BERGER-LEVRAULT, 229, boul. Saint-Germain.

9^e Arrond. : Librairies avenue Marigny et 21, rue Royale ; Librairies de la Madeleine, 11, rue Tronchet et « L'Action Française », rue de Rome ; BAR MIRO, rue de la Boétie.

15^e Arrond. : Librairie LIVRAGNE, 28, aven. de Tourville ; Kiosque Hachette, en face n^o 38, avenue de Tourville.

16^e Arrond. : Librairies LEMAIRE, 27, rue de Passy ; 41, rue de la Pompe ; CLAUDE, 30, rue d'Auteuil ; « Les Flambeaux », 62, rue Boissière ; BEAUFILS, 169, avenue Victor-Hugo ; PLATRIER, 112, avenue Victor-Hugo ; LAVOCAT, 101, avenue Mozart ; « Sans Pareil », 37, avenue Kléber ; AGRIMIER, 99, boul. Exelmans ; LAUMEL, 30, avenue Théophile-Gautier.

17^e Arrond. : « Librairie des Acacias », 17, rue des Acacias.

DEPARTEMENTS

Abbeville : GUILLAUME ; Aix-en-Provence : GAULARD ; Alès : LAURENT ; Amiens : DESCOMBES ; Angers : MIRA ; Angoulême : BEBIN ; Arras : COPPENS ; Avignon : BLOIS ; Belfort : FABRY ; Béziers : CLARETON ; Brest : GABORIT ; Caen : GIRAUD ; Calais : PICAUD ; Carcassonne : CROS ; Chalon-sur-Saône : EMONT, LAMAIN ; Châlons-sur-Marne : LE DREFF ; Chamonix-Mont-Blanc : LANDRU ; Charleville : LELOUP ; Clermont-Ferrand : MARTEL ; Colmar : PAFFENHOFF ; Dijon : DAMIDOT ; Dinard : AZIZA ; Douai : CODDÉE ; RICHEZ ; Dunkerque : CARPENTIER ; Le Mans : EVRARD ; Montluçon : BLONDET ; Montpellier : JULIA ; Mulhouse : BARBÉ ; Nancy : MICHAUD ; Narbonne : ABELANET, BASTOUIL ; Nevers : DUPERRAT ; Nîmes : CAPION, REYNAUD ; Paris-Plage : BONAVENTURE ; Pau : ROBIN, DUPONT-BORDENAVE ; Périgueux : GETTO ; Perpignan : SALLES ; Poitiers : BEGNARD ; Roanne : DOMENJEUD ; Roubaix : DURAND ; Saint-Quentin : PARMENTIER ; Sète : GUITARD ; Tarbes : DETOY ; Tourcoing : PROUVOST ; Toulon : CASSAN ; Troyes : VETEL ; Valence : MARAT ; Valenciennes : FLACHON ; Versailles : NEMITZ.
